

**CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

**PROCÈS-VERBAL – 3/2025**

**Séance ordinaire du 17 juin 2025  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Cyril Duruz**

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Membres présents :        | 70        |
| Membres absents excusés : | 10        |
| Arrivées tardives :       | 00        |
| Membres non excusés :     | <u>00</u> |
| Effectif total :          | 80        |

Absents excusés : Mmes Barbora DAVIDEK, Anne-Catherine DOYER et Léa PACOZZI et MM. Adame BIRUK, Nicolas GAROFLID, Guillaume MORAND, Alexander OMOKU, Cédric FIORA, Christophe CHABLAIS et Yannick SERAFINI.

Arrivée tardive : Mmes Manon REIST, Anne DUPARC et Cosette PERFECT et MM. Cristian NEAGU, Paul HABFAST, Alano CAUDERAY.

A 19h00, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à M. Damien Bally, Secrétaire municipal.

Il tient à excuser Mme Fabienne Gheza qui est malade et qui malgré tout est venue préparer la salle juste avant. Il était prévu la remise d'un bouquet de fleurs en début de séance pour la féliciter et la remercier pour ses 15 années passées au sein du secrétariat du Conseil communal. Ce bouquet lui a été remis en présence du Bureau juste avant.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. Il salue le nombreux public qui est venu ce soir assister à cette séance.

La presse n'est pas représentée.

Il profite d'avoir une dernière fois le pupitre pour raconter une histoire qui lui tient à cœur...

Il y a bien longtemps, par une froide nuit de décembre, les députés à la Diète fédérale ne pouvaient que constater leur désaccord. Réunis depuis plusieurs semaines, ils n'arrivaient pas à s'accorder sur l'organisation de la Confédération après les Guerres de Bourgogne. Les bruits de guerre civiles commençaient à se reprendre...

Las, un député eu l'idée d'aller chercher de l'aide vers un sage de la région. Un peu plus tard, un homme entra. Il était vêtu d'une simple bure, il était grand et maigre, son visage couvert d'une barbe.



# Épalinges

Commune

Quelques anciens remirent en lui le capitaine d'autrefois, commandant les troupes helvétiques sur les champs de batailles, d'autre saluèrent un juge sage et éclairé, qui avait naguère traité quelques affaires. Certains locaux reconnurent l'ancien Landammann de la région. Vous aurez bien sûr reconnu Nicolas de Flüe, *Pater Pacis et Pater Patriae*.

Ce que Nicolas de Flüe raconta cette nuit-là n'est pas complètement sûr, même si une version de son discours existe. En revanche, l'effet de son intervention fut immédiat : les Confédérés signèrent *le Convent de Stans du 22 décembre 1481*.

L'intérêt actuel de cette histoire n'est pas tant de savoir quel nouveau canton devrait être admis ou comment se partager le butin, comme autrefois, mais **la clé** que Saint Nicolas de Flüe nous donne pour résoudre nos problèmes : le respect de l'adversaire (politique) et la solidarité pour le meilleur de la communauté et de la Patrie.

A ce titre-là, le 22 décembre 1481 me semble presque plus important que l'indépendance mythique des Waldsätten du 1<sup>er</sup> août 1291 ou que l'adoption de la 1<sup>ère</sup> constitution du 12 septembre 1848, tant cet ADN politique de la recherche du compromis nous caractérise par rapport à nos voisins.

Nous sommes à l'aube d'une année électorale et s'il pouvait avoir un souhait, ça serait qu'avant chaque distribution de Flyers et avant chaque débat, nous pensions à notre Patron, avec ce souhait du respect de l'adversaire pour le bien de notre commune.

Voilà le petit souvenir qu'il aimerait pouvoir laisser de son passage ici...

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que proposé.

***Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté à une grande majorité.***

## **2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Il remonte un peu en arrière... Pour ce faire, est-ce qu'il ose demander aux anciens présidents de se lever ? Une confrérie lie les anciens présidents et chaque année, ils se retrouvent. Le but de cette soirée est de cultiver l'amitié et de se souvenir que notre



action s'inscrit dans l'histoire... La réunion 2025 a eu lieu la veille du dernier Conseil – et il avait oublié de la mentionner...

Le 24 mai a eu lieu l'accueil des nouveaux citoyens et la remise des mérites sportifs, où plusieurs Conseillers étaient également présents pour leur association.

Le week-end du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin a été choisi par l'Abbaye *La jeune Suisse des Croisettes* pour fêter son 175<sup>ème</sup> anniversaire. Il a eu l'honneur de vous représenter dans le défilé, avec les Municipaux et les Députés et de participer au banquet. Cela a été pour lui une vraie découverte !

Enfin, samedi dernier, 14 juin, la Sortie du Conseil nous a amené à visiter notre vigne. M. Michon, ancien syndic, nous a raconté quelques anecdotes entourant l'achat de la Vigne par notre commune. En tant que membre du Conseil de fondation d'une Caisse de pension, il n'ose pas souhaiter à tout le monde d'être en aussi bonne forme à son âge – ça coûterait un peu cher – mais c'était impressionnant d'entendre un homme de 93 ans se rappeler de chaque détail de cette époque qui date de 50 ans ! Il a eu le plaisir de remarquer que les présents n'étaient regroupés ni par partis, ni par genre, peut-être par âge ou par commission. Il croit que, sur l'index #NicolasDeFlüe, on est pas mal ! Merci à M. le Conseiller Anton Epp d'avoir animé cette sortie avec son cor des alpes.

Enfin, il a visité sa dernière nonagénaire le mardi 10 juin – et il est content de transmettre à François Puricelli cette mission !

Il n'a pas reçu de démission.

Lors de sa dernière séance, le Bureau a :

- pris acte que la Municipalité transmettra prochainement la liste des initiatives en suspens épurée au Bureau dès la rentrée de septembre ;
- appris que la nouvelle Loi sur les communes n'entrera pas en vigueur pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Au vu de la situation, un bilan sur l'application de notre règlement actuel pourra être fait en septembre, en entendant le Bureau, la Municipalité et les présidents de groupe. Ce bilan permettra de confirmer la nécessité ou non de modifier le règlement.

Le Président en a terminé avec ses communications.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025.**

Au vu du délai de rédaction très court depuis la dernière séance, le procès-verbal vous a été envoyé tardivement. Le Président ouvre la discussion.

M. Julian Pidoux prend la parole. Il demande de modifier la page 622 « *Julian Pidoux est tout à fait d'accord avec son collègue Erich Dürst* ».

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote du procès-verbal du 20 mai 2025 avec la modification annoncée.

***Au vote, le procès-verbal du 20 mai 2025 est accepté à l'unanimité.***

#### **4. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.**

Le Président donne la parole à M. Julian Pidoux du PLR qui propose la candidature de M. François Puricelli en tant que Président du Conseil communal.

Né en 1957 à Lausanne, dont il est originaire, François Puricelli y a effectué toute sa scolarité avant d'obtenir un baccalauréat latin-anglais au Gymnase de la Cité. Il a ensuite poursuivi des études à l'École des HEC de Lausanne, où il a obtenu une licence en économie politique en 1978.

Marié et père de deux enfants aujourd'hui adultes – tous deux ayant effectué leur scolarité à Épalinges – M. Puricelli est établi dans notre commune depuis plus de 30 ans.

Sur le plan professionnel, il a consacré l'essentiel de sa carrière, soit plus de 40 ans, à la Fédération patronale vaudoise et au Centre patronal. Il y a notamment dirigé la Caisse AVS, avant de prendre la responsabilité de l'ensemble des institutions sociales, de l'administration générale et des finances. Cette expérience lui confère une expertise reconnue dans le domaine de la prévoyance sociale et une fine connaissance du fonctionnement des administrations cantonales et fédérales.

François Puricelli a rejoint le Conseil communal en 2018, peu après sa retraite professionnelle. Très engagé dans la vie locale en compagnie de son épouse, il participe activement aux activités communales, notamment au sein des Palinzâges, et en tant que secrétaire du Conseil d'administration de la Coopérative d'habitation d'Épalinges. Il s'implique également en faveur de la jeunesse, en présidant depuis cinq ans la Maison des Jeunes.

Par son parcours, son engagement et sa connaissance des enjeux institutionnels, François Puricelli réunit toutes les qualités requises pour assurer la présidence du Conseil communal d'Épalinges.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats ?

Ce n'est pas le cas. Il déclare donc M. François Puricelli élu comme Président du Conseil communal sous les applaudissements.

Le Président souhaite beaucoup de satisfaction à M. François Puricelli, avec qui il a eu beaucoup de plaisir à collaborer durant cette année et le remercie pour l'excellente collaboration.

#### **5. ÉLECTION DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL.**

Le Président cède la parole à M. Michael Crottaz qui remercie infiniment M. Esteem Okoro qui quitte le Bureau après plusieurs années d'investissement et lui souhaite le meilleur pour la suite. Il est applaudi.

Pour le remplacer, le PS qui propose la candidature de Mme Fabienne Bride à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence.

Le Président demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à Mme Fabienne Bride si elle accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président la déclare élue sous les applaudissements.

Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président :

Le Président cède la parole Mme Neumann Donegani du groupe Vert'libéral qui propose la candidature de M. Patrick Eerdmans à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence.

Le Président demande s'il y a une autre candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à M. Patrick Eerdmans s'il accepte son élection. Avec sa réponse positive, le Président le déclare élu sous les applaudissements.

## **6. ÉLECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS DU CONSEIL COMMUNAL.**

Le Président commente les noms projetés sur l'écran :

### **Élection des scrutateurs**

M. Bogomil Kohlbrenner (Verts)

M. Pierre Borel (PS)

### **Élection des scrutateurs suppléants**

M. Philippe Koch (UDC)

M. Bernard Thonney (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

## **7. ÉLECTION DE LA COGEST 2025.**

Voici les noms que les présidents de groupe ont transmis précédemment Secrétariat :

Cogest à 9 membres

|        | <u>Parti</u>         | <u>Nom</u>     | <u>Prénom</u> |
|--------|----------------------|----------------|---------------|
| Membre | <b>PLR</b>           | Luis Francisco | Vânia         |
| Membre | <b>PLR</b>           | Guignard       | Fabienne      |
| Membre | <b>PLR</b>           | Morcaut        | Yves          |
| Membre | <b>PS</b>            | Restauri       | Chloé         |
| Membre | <b>PS</b>            | Caffaro        | Marco         |
| Membre | <b>Verts</b>         | Zili           | Laoreta       |
| Membre | <b>Verts</b>         | Gueux          | Brigitte      |
| Membre | <b>Vert'libéraux</b> | Bruneau        | Stéphane      |
| Membre | <b>UDC</b>           | Fischer        | Anne-Marie    |

Élection des membres suppléants

Cogest à 5 membres suppléants

|                  | <u>Parti</u>         | <u>Nom</u>     | <u>Prénom</u> |
|------------------|----------------------|----------------|---------------|
| Membre suppléant | <b>PLR</b>           | Kulak          | Laetitia      |
| Membre suppléant | <b>PS</b>            | Burki          | Fanny         |
| Membre suppléant | <b>Verts</b>         | Duruz          | Cyril         |
| Membre suppléant | <b>Vert'libéraux</b> | Reist          | Manon         |
| Membre suppléant | <b>UDC</b>           | Von Siebenthal | Christine     |

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président déclare élus tacitement les membres et les membres suppléants de la COGEST.

## **8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

La première communication concerne la Loi sur les communes qui n'entrera pas en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026 comme déjà mentionné par le Président.

La deuxième communication concerne la nouvelle ligne 54 qui partira de Renens pour passer par Le Mont-sur-Lausanne pour terminer aux Croisettes. Celle-ci n'entrera pas en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2026 mais avec le nouvel horaire d'hiver en décembre 2026.

La troisième communication pour vous informer qu'il n'y aura pas d'indexation en faveur du personnel au 1<sup>er</sup> juillet puisque l'indice des prix à la consommation est toujours de 0.1% en-dessous de ce que l'on applique actuellement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 en faveur des collaborateurs.

Quatrième communication : la route de Berne 60 km/h, dont il a été souvent parlé, sera effectif la semaine prochaine. La pose des panneaux aura lieu entre le 24 et le 26 juin. Il était craint des recours notamment des Broyards mais cela n'a pas été le cas.

Cinquième et dernière communication : en septembre 2023, le Conseil avait adopté le préavis pour adhérer à la taxation des AirBnB. Dans le préavis il était parlé d'une estimation 1700 nuitées par année soit un encaissement de CHF 6'000,00 dont le 25% revenait à la Commune. Épalinges n'a pas pu rentrer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la volonté d'AirBnB. L'entrée en vigueur a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la commission reçue pour les trois premiers mois s'élève à la moitié de la totalité de l'année. Il y a donc une recrudescence des logements AirBnB comme dans beaucoup de communes du canton.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

Il n'a pas de communication.

- **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Elle a trois communications :

La première est pour informer que le programme de la deuxième partie de la saison culturelle est sorti. Comme il n'est pas envoyé en tous ménages, il est à disposition à la sortie avec les documents de la séance. Un mail a également été envoyé par Mme Marie Gaud informant que les Conseiller-ère-s bénéficient d'un rabais de 50% sur un spectacle durant cette deuxième partie de saison.

Deuxièmement, le programme des estivales est lui aussi sorti et il a déjà été envoyé par courrier. De plus, la Commune a adhéré à partir de septembre à la "Carte culture", projet porté par la Fondation Caritas et ses partenaires, qui permet à des personnes de situation financière modeste d'accéder à des événements culturels qu'elles ne pourraient sinon se permettre financièrement. Ceci vient s'ajouter au Pass culture qui offre un tarif de CHF 5.- pour les jeunes en formation au secondaire II dans le canton de Vaud (apprenties et apprentis suivant des cours dans une école vaudoise, élèves au gymnase, dans une École professionnelle, à l'École de la Transition ou à l'École de l'Accueil) dans 46 lieux culturels vaudois, proposant théâtre, musique, danse, humour ou cinéma. Avec la Carte culture, le souhait de l'ACMA est de proposer des tarifs accessibles à un public précarisé ce qui est en cohérence avec notre politique culturelle de favoriser l'inclusion.

La troisième communication concerne une communication dans le domaine de l'urbanisme. Le Tribunal fédéral a rejeté le dernier recours contre la zone réservée ce qui permet enfin de mettre cette dernière en vigueur. Elle a été votée le 31 mai 2022. Elle rentre donc maintenant en vigueur durant 5 ans, période durant laquelle la Municipalité a bon espoir de faire valider le PACom par le canton.

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

La présente communication vise à répondre à une remarque formulée par l'AAEE, ainsi qu'aux questions suscitées par la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant l'UAPE du Village.

Tout d'abord, l'AAEE souhaite qu'il soit précisé que des préoccupations initiales relatives aux conditions des locaux ont bel et bien été soulevées. Des adaptations ont été proposées au projet, permettant d'atténuer certaines inquiétudes et de valider la faisabilité de ce dernier, notamment en ce qui concerne l'engagement du personnel. La décision finale appartenait naturellement à la Municipalité.

Avant de répondre aux remarques soulevées lors du dernier Conseil communal, elle tient à revenir brièvement sur les regrets que la Municipalité a exprimés quant au recours à l'interpellation. Ceci est dû à plusieurs absences et rendez-vous manqués en amont.

En effet, le dépositaire de l'interpellation était absent lors de deux moments-clés : d'une part, lors des discussions relatives à l'abandon du projet au sein du comité de l'AAEE, dont il est pourtant membre et, d'autre part, lors de la visite organisée par la COGEST, à laquelle il appartient en tant que membre suppléant. Par ailleurs, lorsqu'un échange direct lui a été proposé par la présente déclarante, il ne s'est pas présenté au rendez-vous prévu, invoquant ensuite des raisons personnelles. Ces éléments expliquent donc les regrets formulés dans la réponse municipale.

Quoi qu'il en soit, à la suite des questions complémentaires exposées lors du dernier Conseil communal, une rencontre a pu être initiée avec le Chef du service de l'urbanisme ainsi que le Chef de service des finances qui ont pu exposer les contraintes urbanistiques, les chiffres et coûts plus en détail. Cette séance s'est tenue dans de bonnes conditions.

Voici en substance les éléments abordés lors de cette rencontre :

La Municipalité maintient que les projets du Village et des Croisettes auraient mérité, dès le départ, une approche plus stratégique. S'il avait fallu en privilégier un, celui de l'UAPE aurait dû être retenu en priorité, puisqu'il répond à une obligation légale, contrairement aux structures de type garderie.

Aujourd'hui, la Commune se retrouve à financer une garderie aux Croisettes — située dans un bâtiment qui ne lui appartient pas — tout en devant encore investir dans une UAPE ailleurs. Ce double engagement crée une tension financière importante, susceptible de retarder d'autres projets.

S'agissant de l'école du Village, elle comptait autrefois six classes, mais seules quatre sont actuellement utilisées. Les combles ne sont plus autorisés pour l'enseignement et servent désormais de salles de dégagement. Le bâtiment, vétuste, non accessible aux personnes à mobilité réduite et situé en bordure de route, ne se prête pas à une rénovation réaliste. L'ajout d'un ascenseur entraînerait, par exemple, la suppression de deux classes supplémentaires. Quant au préau (286 m<sup>2</sup>), il est insuffisant pour quatre classes, alors que la norme prévoit 120 m<sup>2</sup> par classe.

Il est par ailleurs très probable que cette école ne puisse être maintenue sur le long terme. Une fermeture ou une refonte complète du site devra être envisagée dans les prochaines décennies. Dans ce contexte, investir dans une UAPE isolée, sans vision d'ensemble, aurait été problématique. La Commune aurait risqué de louer des locaux coûteux et difficilement exploitables à moyen terme.

La Municipalité est pleinement consciente que, lorsqu'un besoin s'inscrit dans la durée — comme c'est le cas pour une UAPE sur 25 ans — il est préférable que la Commune soit propriétaire des bâtiments concernés. Cette recommandation émane d'ailleurs du Canton et s'inscrit dans les bonnes pratiques de gestion financière.

Il est donc impératif d'élaborer une stratégie globale pour l'accueil préscolaire et parascolaire, en structurant l'offre et en évitant une dispersion géographique des établissements. Une telle approche permettrait non seulement une organisation plus cohérente, mais aussi des économies logistiques et financières (notamment en matière de transport) et une meilleure anticipation de la croissance démographique, qui pourrait porter la population communale à 12'000 habitants.

Elle rappelle en outre que les affectations scolaires relèvent exclusivement de la compétence du directeur d'établissement, qui peut, pour des raisons d'équilibre des effectifs, attribuer des élèves à des établissements éloignés de leur domicile.

Concernant le calendrier du projet immobilier, nous en sommes encore aux premières étapes. Cela n'a toutefois aucune incidence sur la capacité d'accueil actuelle, même si des ajustements ont dû être réalisés pour la prochaine rentrée scolaire. Il convient de souligner que l'offre d'accueil à Épalinges demeure l'une des meilleures du canton.

S'agissant des projets à venir, le Conseil communal sera évidemment tenu informé de leur évolution. Chaque engagement fera l'objet des procédures habituelles.

En conclusion :

Le projet d'UAPE du Village souffrait d'un manque de cohérence et de vision stratégique sur la durée et la charge financière tel qu'il avait été proposé. Il est désormais indispensable que la Commune adopte une approche intégrée, durable et financièrement responsable pour répondre aux besoins éducatifs de la population — aujourd'hui et pour les décennies à venir.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Elle informe que la Municipalité vient d'engager Mme Frédérique Roche, au poste de cheffe de service des ressources humaines. Elle prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Madame Roche bénéficie d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans les ressources humaines et elle saura mettre à profit ses solides compétences professionnelles au sein de l'administration communale. Pour l'heure, l'équipe des ressources humaines actuelle conduite ad interim par M. Pascal Barraudy assure toutes les prestations avec professionnalisme et dynamisme.

Le Président demande si, selon la nouvelle pratique, il y a des questions après les communications de la Municipalité de la part du Conseil communal.

**M. Michael Crottaz** prend la parole. Il a une question concernant les communications de Madame Good. Il voulait savoir si un tel sujet n'aurait pas dû être présenté comme une réponse dans l'ordre du jour du Conseil communal vu que c'était en partie à la suite d'une interpellation. C'est une question sur la forme, la réponse était très complète.

Le Président demande si la question est posée à la Municipalité ou au Bureau ?

Monsieur Crottaz précise que cette question est posée à la Municipalité.

**Madame Chantal Good** prend la parole. Il lui semble qu'il n'y a pas eu de question formelle déposée. Il avait été proposé à M. le Conseiller Bogomil Kohlbrenner de déposer une résolution ce qu'il n'a pas fait.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit des questions qui ont été posées par oral. La Municipalité a répondu et le Conseil en a été informé.

#### **9. CISTEP (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STEP DE VIDY) – ADOPTION DES COMPTES 2024 - PRÉAVIS N° 07/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 07/2025.

***Au vote, avec 53 oui, 6 non et 9 absents, le préavis 07/2025 est accepté.***

#### **10. COMPTES 2024.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas.

Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

**M. Erich Dürst** prend la parole et aimerait revenir sur 3 aspects des comptes en précisant d'emblée que comme la commission des finances, il va approuver ces comptes. Il a d'abord une remarque et ensuite 2 questions adressées à la Municipalité. Concernant la remarque, cela n'a échappé à personne parmi vous mais il trouve intéressant de le dire ici pour que cela figure au procès-verbal. A la première lecture il apparaît que ces comptes sont moins bons que le budget. Effectivement, le solde final laisse apparaître un excédent de charges supérieur à CHF 500'000,00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 123'000.00. Si on regarde de plus près les attributions et les prélèvements aux fonds, on se rend compte en réalité que l'on attribue CHF 1.4 millions de plus au fonds de réserve et financements spéciaux et on prélève CHF 3.9 millions de moins que budgétés sur ces mêmes fonds. En réalité sur le simple budget d'exploitation, le résultat est de CHF 4.3 millions meilleurs que cela a été budgété. Cependant le fait est que les comptes d'exploitation sont néanmoins déficitaires. Le taux d'autofinancement est mauvais et donc cela n'enlève en rien toutes les remarques qui ont été formulées dans le cadre du texte introductif. Il aimerait maintenant venir à ces deux questions par rapport à ce texte introductif. La première question concerne tout le bas de la page 4 où la Municipalité dit qu'elle va nécessairement agir pour augmenter nos revenus courants via une hausse des impôts et ceci à court terme, probablement dans la prochaine législature 2026-2031. Il aimerait poser la question à la Municipalité de quelle manière elle envisage de prendre cette mesure, dans quel timing, en une fois ou en plusieurs fois, dans quelle amplitude pourrait avoir une telle hausse d'impôt. Il pense que c'est un sujet suffisamment important pour que l'on puisse commencer à en débattre assez tôt ici sachant que si on veut aller dans ce sens-là cela va être ardu. La deuxième question porte sur la suite du paragraphe en page 5, texte mis en gras, il est indiqué que nous devons drastiquement réduire nos investissements annuels dans le patrimoine administratif par une priorisation de nos projets. Là aussi cela l'intéresse de savoir, et il pose la question à la Municipalité, de quelle manière elle entend procéder pour acter cette priorisation des projets, de quelle manière elle entend associer le Conseil dans la priorisation de ces projets pour atteindre l'objectif tel qu'annoncé dans le texte introductif des comptes.

**M. Alain Monod** prend la parole pour répondre à chaque question. Il précise au Président qu'il pense que c'est plus simple de répondre systématiquement à chaque question.

Il remercie M. Dürst pour son appréciation quant au résultat des comptes. Pour répondre à ces questions, le Président ne l'a pas exprimé tout à l'heure, mais il regrette que le Boursier n'ait pas pu être présent ce soir pour des raisons personnelles ce qu'il a signalé tout à l'heure. S'agissant d'une éventuelle hausse d'impôt, il va être très clair on n'y est pas encore. Cela a été mentionné dans le programme de législature et ce n'est pas pour cette législature et il ne peut pas répondre pour donner un calendrier. Avant de songer à augmenter les impôts, il faut réfléchir où l'on peut économiser. Quand un ménage n'arrive pas à tourner il peut demander une augmentation à son patron mais il n'est pas sûr de l'obtenir et dans ce cas-là il doit regarder où des économies sont possibles. C'est la priorité absolue aujourd'hui de voir où il sera possible de « gratter ». C'est très clair. Une augmentation d'impôt, le Conseil communal peut l'accepter ou la refuser. En cas d'acceptation, il y a encore le peuple qui a la possibilité de déposer un référendum. Aujourd'hui dans ce canton, presque toutes les communes qui se sont lancées dans une augmentation d'impôt voient un référendum dont on peut imaginer l'issue. C'est l'exemple de St-Sulpice notamment et de La Tour de Peilz dont la population a refusé la hausse en votation après un référendum. S'agissant des investissements, c'est vrai on doit prioriser et le collège municipal a déjà travaillé sur ces priorisations. Tous les éléments qui figurent au plan des investissements ont été repris et ils ont été priorisés

par catégorie. Effectivement des investissements sont déjà bien engagés avec l'accord du Conseil et dans ce cas-là une réflexion est entamée avec pesée d'intérêts. La Municipalité a déjà anticipé la remarque de M. Dürst et elle est consciente que tout ne pourra être fait. Mais il y a des choses que l'on ne peut éviter comme l'exemple tout à l'heure le projet de la piscine. Si rien n'est fait en termes de piscine d'ici 2027, il faudra la fermer et si on ferme la piscine les obligations cantonales nous imposent de compenser cette fermeture par une salle de sport. Ici, la réflexion est vite faite. Il y aura d'autres projets qu'il faudra renoncer et d'autres qui seront décalés dans le calendrier.

**Mme Noémie Neumann Donegani** prend la parole. Voici un sujet qui amène rarement de la bonne humeur, les finances communales. Oui elle sait ce n'est pas aussi indolore qu'un plan de mobilité douce mais promis elle ne va pas transformer son intervention en somnifère. Les Verts Libéraux – petit parti certes – mais depuis toujours très soucieux de l'état des finances ont très souvent tiré la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, comme vous l'avez lu dans les comptes, la situation est alarmante et devrait nous interpeller. N'y allons pas par quatre chemins, ce rapport est tout sauf rassurant. Quand elle a rejoint ce conseil il y a quatre et qu'elle s'est inquiétée souvent en commission de la santé financière de la commune, on lui affirmait à plusieurs reprises « t'inquiète Épalinges est une commune riche ». Eh ben c'était peut-être vrai, mais cela c'était avant. Savez-vous aujourd'hui en se basant sur le tableau de bord 2023 des communes du canton nous figurons parmi les 22 communes les plus endettées du canton sur 300. Et pas mieux au niveau de l'autofinancement on pourrait nous trouver parmi les 19 dernières communes sur 300. Quel palmarès peu enviable. A ce rythme-là, ce n'est plus une sonnette d'alarme qu'il faut mais un tocsin d'incendie. Même avec les impôts actuels on a enregistré un manque à gagner de CHF 1.2 millions par rapport au budget et ceci malgré une augmentation du nombre d'habitants. Petite parenthèse : ne pouvant pas compter sur des personnes morales, ne faudrait-il pas tout de même adapter notre politique d'urbanisme pour encourager les constructions individuelles afin d'attirer des contribuables plus à même à remplir nos caisses, je vous laisse méditer.

Pour revenir aux comptes, elle rappelle que le déficit réel est d'environ CHF 2.5 millions, on a adouci le tout grâce à CHF 1.8 millions piochés dans les fonds de réserve et heureusement qu'on a aussi eu quelques coups de chance imprévus qui ont évité que le gouffre ne soit plus grand. Elle fait allusion aux trois événements positifs énumérés à la page 5. Alors bien-sûr la Municipalité n'a pas la main sur tout notamment les charges obligatoires mais pour le reste on peut et surtout on doit faire mieux car si la tendance continue on va voir les portes des institutions financières (banques, caisses de pension, communes, etc.) se refermer ou alors devoir emprunter à des taux qui donne des sueurs froides comme indiqué d'ailleurs à la page 4. Bien que les élections approchent et que chacun-e pense à l'image à diffuser, il est essentiel que nous pensions tout d'abord aux intérêts d'Épalinges lors de chaque demande d'investissement il faudra vraiment être raisonnable et avoir une attitude responsable. L'intérêt de la commune mérite que l'on ait ce courage et cette honnêteté et ne pas se voiler la face.

**M. Corentin Binamé** prend la parole et il avait préparé une question et ses deux collègues l'ont précédé et du coup il est un peu rassuré. Sa question portait sur les attributions aux fonds et financements spéciaux respectivement les prélèvements dans les fonds spéciaux. Il relève qu'il avait déjà eu cette conversation en séance avec M. le Syndic qui lui rappellera des souvenirs. Sa question porte sur la différence entre ce qui se passe dans le budget respectivement dans les comptes. Comme l'a dit son collègue, la surprise est plutôt positive car on a prélevé moins dans les fonds que prévu au budget. Ce qui l'inquiète un peu c'est que le budget présenté avait un produit nettement supérieur au produit final et du coup il pense que cela pourrait intéresser le plénum

aussi dans l'examen des budgets futurs de savoir comment sont budgétés les prélèvements. Comme déjà expliqué lors de la séance évoquée ci-dessus, il y a un cadre légal strict pour les prélèvements qui sont respectés dans les comptes qui sont indéniables mais maintenant comment cela se passe pour les prévisions au budget ? Il s'est posé la question de combien il a été prévu de prélèvements dans le budget 2025 et sauf erreur de sa part il y a CHF 8 millions de prévu.

**M. Alain Monod** prend la parole pour autant pour répondre autant à Mme Neumann Donegani qu'à M. Binamé. Effectivement le rapport de la commission des finances le dit on a « quelques effets particuliers » sur cette année 2024. D'abord il y a des rattrapages de facturation pour le Centre Sportif de Malley pour CHF 200'000,00, il n'y a jamais eu autant de débiteurs non pas douteux mais sur lequel il y a des recours pour CHF 700'000, des rentrées attendues qui ne sont pas encore arrivées (peut-être arrivées dans le premier trimestre 2025 comme le solde de la succession de Mme Pfeier, au solde pour les travaux de la caserne et puis surtout en terme d'impôts des explications ont été demandées auprès de l'Administration cantonale des impôts concernant sur les bénéfiques et les revenus des personnes morales qui ont été budgétés pour CHF 1 millions et dont il a été reçu réellement la moitié. Vous savez que les entreprises ont 7 ans pour demander des corrections, est-ce un effet rebond du Covid ou lié en particulier à une entreprise. C'est indiqué dans le rapport de la commission des finances par rapport au budget que les charges ont bien été maîtrisées. Maintenant il y a des charges supplémentaires en termes de péréquation que vous avez pu lire dans le rapport aussi. C'est pour expliquer aussi à Mme Neumann Donegani certains éléments. Cela ne veut pas dire que l'on va vers le beau, la Municipalité est attentive à cette situation. Les prélèvements sur les fonds de réserve effectivement de mémoire il était prévu au budget un peu plus de CHF 6 millions. C'est d'ailleurs un exercice qui se fait depuis longtemps. Il entend parler depuis 1993. Au moment des budgets on prévoit des prélèvements pour présenter un budget plus ou moins équilibré. Il y a des années on a pu non seulement ne rien prélever mais surtout remettre des montants à ces fonds comme l'année 2023. Malheureusement en 2024 ce n'est pas le cas. Il n'y a rien d'exceptionnel en termes de budget de prévoir des prélèvements et ensuite soit de les confirmer ou pas.

C'est très imperméable. Si on prend CHF 1 million pour le fonds de régulation des impôts ce qui se fait cette année, il faut un montant au moins de cette importance dans le fonds de réserve. Il n'est pas autorisé de prendre sur un autre fond comme celui de la petite enfance pour les pertes d'impôts. Il rappelle qu'il reste plus de 22 millions sur ces fonds. Avec MCH2, qui vient en 2027 pour Épalinges, les fonds seront limités. Chaque fond devra faire l'objet d'un règlement spécifique et certains fonds sont amenés à disparaître. Parmi ces fonds qui vont disparaître il y en a peut-être certains sur lesquels il a été pioché pour 2024.

**M. Félix Schmidt** prend la parole pour rappeler ce qui a été dit plusieurs fois lors de cette législature. En début de législature en septembre 2021, le groupe Vert Libéral s'était inquiété de la volonté de la Municipalité de faire exploser le plafond d'endettement à CHF 140'000'000.00 alors que la dette des années précédentes tournait autour des CHF 40'000'000.00. Nous pensions qu'une autorisation d'augmentation de la dette de CHF 100'000'000.00 d'un coup, en une seule législature, n'était pas saine et qu'il était nécessaire de fixer des priorités. Nous avons proposé un amendement pour limiter le plafond à CHF 110'000'000.00 qui était la valeur précédente afin de donner un message politique clair dans ce sens et nos arguments ont été balayés par la Municipalité et nous n'avons pas été suivi par le Conseil. M. le Syndic nous avait assuré « qu'il y avait

toujours eu à Épalinges une gestion saine et prudente des finances communales ». En début 2024 nous avons proposé un postulat demandant à la Municipalité d'établir un plan financier à moyen et long terme en vue de définir une stratégie financière visant à financer notre développement et résorber notre dette. Cette demande était soutenue par la Commission de l'urbanisme à l'unanimité. La Municipalité s'était opposée à cette demande, avec suffisance, en nous indiquant que tout était sous contrôle. Mme Crottaz concluait la position de la Municipalité en nous assurant « que les finances sont saines ». Monsieur le Syndic en 2024 – donc tout récemment – a rassuré le Conseil en disant haut et fort que la priorité absolue de la Municipalité est le maintien du taux d'imposition c'est ce qui fait la force et l'attractivité d'une commune et on y tient ». Aujourd'hui cet engagement paraît être plus un vœu pieux qu'une stratégie financière. Il nous disait aussi « Il y a un certain nombre de facteurs d'analyses pour permettre de dire que selon les rentrées fiscales on pourrait monter jusqu'à CHF 140'000'000.00 ». Quatre ans après nous avoir rassuré par de belles promesses, la Municipalité nous assure du contraire. Aujourd'hui les comptes 2024 présentés par la Municipalité nous confirment que nous avons raison de nous inquiéter. Même avec un endettement actuel de CHF 86'000'000.00, provisoirement encore largement inférieur à ce plafond de CHF 140'000'000.00, on y lit que notre endettement net de 206.1 % est problématique dépassant non seulement le taux recommandé de 150% mais même en dépassant le seuil considéré comme problématique fixé à 200% avec un risque de ne plus trouver de prêt ou alors à des taux plus élevés comme dit précédemment. En 2021, la Municipalité nous disait que les communes ne devraient pas dépasser la limite tolérée de 250%, on n'en est pas loin. Maintenant on nous indique même un risque réel que nous ayons des difficultés à honorer le remboursement des dettes ou le paiement de nos créanciers. En parallèle, la Municipalité développe des projets d'investissement importants comme la piscine et la réalisation d'un immeuble de bureau pour les employés communaux sans même mentionner ces difficultés en commission. Il n'a pas été évoqué des problèmes financiers de la Municipalité en matière d'investissements. Les Vers Libéraux ne devraient pas être les seuls à s'inquiéter de notre niveau d'endettement et de nos finances. Il s'agit de l'argent des contribuables. Nous restons dans l'attente d'une véritable stratégie financière pour voir comment les investissements passés et prévus peuvent être assurés. Sans celle-ci, il ne votera pas les comptes ni les futurs investissements importants et il encourage chacun à faire de même.

**M. Alain Monod** prend la parole pour donner une pré-réponse à M. Félix Schmidt. Ce n'est pas la Municipalité qui fixe le plafond d'endettement, c'est le Conseil d'état qui fixe le plafond d'endettement pour toutes les communes de ce canton. Le Conseil d'Etat, à fin 2021, a fixé un plafond d'endettement à CHF 140'000'000,00 pour notre commune (effectivement CHF 106'000'000,000,00 dans la législature précédente) après avoir procédé à une analyse relativement pointue de nos comptes avec certains facteurs qui font qu'ils nous ont autorisés ce plafond à CHF 140'000'000,00. Une fois de plus, ce n'est pas parce que le Conseil d'Etat nous permet CHF 140'000'000,00 que la Municipalité a la volonté ou est obligée d'arriver à ce montant. Tout va être fait pour rester dans l'ordre de grandeur que vous venez de citer et qui figure dans nos comptes 2024. D'autant plus qu'on a la chance en ce moment de bénéficier de taux d'intérêts relativement bas et ce n'est pas sûr qu'ils restent aussi bas encore longtemps. C'est comme quand on vote un budget, ce n'est pas une obligation de dépenser, c'est une autorisation. C'est un petit peu la même chose pour le plafond d'endettement et il répète ici que la volonté de la Municipalité ce n'est en tous cas pas d'aller aux CHF 140'000'000,00.

**M. Michael Crottaz** prend la parole. Il tenait juste à revenir sur un des derniers propos dits par M. Félix Schmidt. Il semble que c'est assez clair, tout le monde a montré une certaine inquiétude et il ne pense pas que c'est juste de dire que seul le Parti Vert Libéral est inquiet par rapport à ces comptes. Son groupe conseillait de suivre l'avis de la COFIN et d'accepter les comptes car ils sont très bien présentés et corrects malgré le fait qu'ils soient très inquiétants. Il y a au moins des indicateurs qui ont été montrés comme demandé par la COFIN qui permettent d'appréhender les points où on peut s'améliorer. La Municipalité en tous cas montre une volonté de faire mieux au niveau de l'assainissement des dépenses. Il tient à revenir sur les propos de M. le Syndic et c'est vrai assainir les dépenses c'est important il faut rationaliser ce qu'on va dépenser, comme l'exemple du ménage qui a été cité. Pour lui il y a aussi la nécessité de dire qu'un ménage de 6 personnes a des dépenses qui sont obligatoires. On est une commune à 10'000 habitants, elle va encore légèrement augmenter. On sait que c'est compliqué de construire ici. Il pense que si on construit des villas avec peu de personnes ou des bâtiments plus grands avec plus de personnes mais moins aisées, cela ne va pas changer grand-chose sur l'entrée des impôts alors qu'une augmentation d'impôt pourrait avoir un impact beaucoup plus important pour notre commune. Ce sont un peu les seules entrées que l'on a. On n'a pas d'industrie, pas d'artisanat ou très peu, on n'a quasiment pas de commerces, et on a des dépenses obligatoires pour maintenir la qualité de vie de notre commune comme il va être parlé après de la piscine. Il y a des pour et des contres évidemment mais si on veut pouvoir maintenir la qualité autant pour les élèves que les familles, on va devoir dépenser de l'argent pour rénover le patrimoine de la commune. Il pense que la Municipalité a déjà proposé certaines choses pour aller de l'avant vers l'augmentations des entrées et rationaliser les dépenses cela part dans la bonne direction malgré notre inquiétude.

**M. Michael Mader** prend la parole et il ne veut pas entrer en guéguerre avec la Municipalité ou les différents conseillers communaux mais il voudrait juste apporter une petite précision par rapport à ce qui a été évoqué par M. le Syndic concernant le plafond d'endettement. Il cite une phrase d'un document sorti du Conseil d'Etat le 17 août 2022 par rapport au plafond d'endettement : conformément à l'article 143, al 2, de la loi des communes, la commune qui souhaite augmenter son plafond d'endettement en cours de législature s'adressera au Conseil d'Etat. Ce n'est pas le Conseil d'Etat qui choisit une commune pour augmenter son plafond d'endettement. C'est bien la commune et son Conseil communal qui ont autorisé l'augmentation du plafond d'endettement et ceci contre l'avis des Verts libéraux. Sinon si ce n'était pas le Conseil communal et la Municipalité, cela ne servirait pas que l'on vote à ce sujet. C'était une précision qu'il tenait à apporter.

Le Président précise que pour les prochaines prises de parole de rester sur le sujet des comptes de l'exercice 2024.

**M. Alain Monod** prend la parole et il est désolé de dire à M. Michael Mader qu'il a complètement tort. Au début de chaque législature, le Conseil d'Etat fixe le plafond d'endettement pour l'entier des 300 communes de ce canton. C'est très clair. Ce que le Conseil communal a voté le 21 septembre 2021 est la confirmation du plafond d'endettement. Ce qui a été dit le 17 août 2022, la date que vous avez citée, c'est que si en cours de législature, il répète en cours de législature, on décide d'augmenter le plafond d'endettement qui a été fixé en début de législature par le Conseil d'Etat alors dans ce cas-là la Municipalité doit revenir vers le Conseil d'Etat avec peut-être l'accord du Conseil communal. Et l'exercice se fera la même chose au mois de septembre 2026

où le Conseil d'état nous donnera notre plafond d'endettement pour la législature 2026-2031.

**M. Laurent Balsiger** prend la parole. Il ne veut pas épiloguer sur ce plafond d'endettement mais le site internet du Canton relatif au plafond d'endettement dit bien qu'au début de chaque législature les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement, elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte. C'est bien nous, Conseil communal, qui avons validé ce plafond d'endettement sur proposition de la Municipalité et c'est bien notre responsabilité et ce n'est pas le canton qui vient dicter un plafond d'endettement. Il en prend acte et s'il faut il intervient mais c'est bien nous qui l'avons validé. Il l'avait déjà dit d'ailleurs à une autre reprise on a tous les responsabilités en la matière. Certains crient sur les charges, il pense qu'il y aurait d'autres recettes qui auraient pu être reçues si certains plans de quartier avaient été réalisés ou réalisés plutôt. On s'est privé de recettes et il regarde dans cette direction. On a tous une part de responsabilité dans ce domaine-là, il convient d'être vigilant et on ne peut pas se cacher derrière le canton qui n'a aucune responsabilité en la matière. Il croit qu'on a tout pour bien faire et c'est aussi important d'avoir des investissements car ce n'est pas la même chose qu'un budget d'exploitation. Investir dans des bâtiments, des services qui amènent de la valeur c'est aussi quelque chose d'important qui donne une plus-value et l'envie à des habitants de venir vivre dans notre belle commune. Il faut faire attention entre les charges d'exploitation et les charges d'investissements.

**M. Alain Monod** prend la parole pour enchaîner sur ce que vient de dire M. Laurent Balsiger sur le nombre d'habitants. Effectivement nous avons eu l'occasion de le dire, les fameux 2'000 habitants supplémentaires dont on parle, un rapide calcul avait été réalisé qui montrait que c'est CHF 5'000'000.00 d'impôt supplémentaire en faveur de notre commune dont 23% retournent à la péréquation. Concernant la procédure relative au plafond d'endettement, effectivement il a été fixé en septembre 2021 à la demande du boursier de l'époque, puis soumis au Conseil d'Etat pour autorisation et ensuite confirmé en Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote des comptes 2024.

***Au vote, avec 57 oui, 5 non et 6 abstentions, les comptes 2024 sont acceptés.***

**MME BRIDE DEMANDE UNE INTERRUPTION DE 10MIN POUR QUE LA COGEST PUISSE DISCUTER PAR RAPPORT A LA COMMUNICATION DE MME DURST**

Le Président informe que la COGEST doit se réunir puisqu'il y a des éléments qui ont changé par rapport à leur rapport. Il est 20h07, il prie chacun d'être de retour à 20h15 et la COGEST à 20h17.

**M. Alain Monod** prend la parole pour faire un petit retour en arrière et il présente ses excuses à M. Michael Mäder. Il a peut-être été un brusque dans son intervention lorsqu'il a parlé du plafond d'endettement mais effectivement vous avez voté un plafond d'endettement qui a été validé par le Conseil d'Etat.

## **11. RAPPORT DE GESTION 2024 - PRÉAVIS N° 09/2025.**

Le Président prend la parole pour dire deux mots sur la procédure. Nous allons tout d'abord discuter du rapport de gestion de la Municipalité. (L'idée de ce rapport de gestion n'est pas une feuille de note sur laquelle vous pouvez prendre au stylo vert quelques points et l'oublier après le conseil dans cette salle...) Après la discussion sur le rapport, on va avoir une discussion sur le rapport de la COGEST et ensuite on va avoir la discussion sur le préavis avec les questions qui restaient en suspens.

Il ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion. Il passe la parole à M. le Syndic et à la Municipalité si elle le souhaite. La parole n'est pas demandée.

Il ouvre la discussion auprès du Conseil : est-ce qu'il y a des questions sur le rapport de gestion de la Municipalité ?

**M. Erich Dürst** prend la parole. En page 28 du rapport de gestion, il aimerait poser une question à la Municipalité : sous le chapitre impôt il est précisé qu'au 31 décembre 2024 78,66 % des taxations définitives pour l'année 2023 ont été effectuées par l'Administration cantonale des impôts. C'est un taux relativement bas comparé aux années précédentes. Sa question est qu'en est-il des taxations intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à ce jour. On doit approcher aujourd'hui les 100%. Est-ce que ces taxations définitives amènent des ressources supplémentaires à la commune par rapport aux acomptes ou au contraire ces taxations définitives sont inférieures à ce qui a été encaissé au niveau des acomptes.

**M. Alain Monod** remercie M. Dürst qui a eu l'amabilité de lui transmettre ses questions au préalable et il peut effectivement lui répondre. Il a fait relever les chiffres des 10 dernières années. Il veut d'abord dire à M. Dürst que la situation heureusement s'est améliorée depuis la rédaction du rapport de gestion respectivement le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 puisqu'à fin avril 2025, on parle évidemment de la période fiscale 2023 nous avons 92% des dossiers qui ont été traités par l'Administration cantonale des impôts. Mais ce chiffre contrairement à ce qu'affirmait M. Dürst n'est pas tellement plus bas que les années précédentes. Les chiffres qu'il va donner touche la période fiscale précédente :

En décembre 2022, pour 2021, nous étions à 80,88%,  
En décembre 2021, pour 2020, nous étions à 82.09%  
En décembre 2020, pour 2019, nous étions à 83.47%  
En décembre 2019, pour 2018, nous étions à 72.12%  
En décembre 2018, pour 2017, nous étions à 70.65%  
En décembre 2017, pour 2016, nous étions à 70.86%

Nous retrouvons les chiffres que nous avons eu l'occasion de découvrir dans le rapport de gestion.

Quant à la question à propos de l'impact sur les finances, à ce jour, nous ne pouvons pas répondre. D'abord parce que cela fait un certain nombre de déclarations supplémentaires rentrées et traitées c'est-à-dire un peu moins de 800 déclarations et cela voudrait dire qu'il faudrait pointer chaque déclaration et chercher à comprendre. En fait le contribuable qui reçoit sa décision de taxation a 30 jours pour faire recours et ensuite à supposer qu'il ait une ristourne il pourrait demander qu'on la lui verse ou qu'on diminue les acomptes de l'année en cours. Et à l'inverse, s'il a une facturation supplémentaire, il y a des contribuables qui demandent à réduire les acomptes de

l'année en cours pour pouvoir payer le solde de l'année précédente. Donc c'est assez difficile de donner un chiffre brut et global pour les 800 déclarations qui ont été traitées depuis le mois de janvier.

Le Président demande si la parole est demandée, ce n'est pas le cas. Le Président remercie la Municipalité pour son rapport qui contient énormément d'informations.

Il est passé au rapport de la COGEST et il donne la parole à **Mme Fabienne Bride**, Présidente qui prend la parole pour lire son rapport :

Elle va faire un petit résumé par rapport au rapport de la COGEST. Notre commission a fonctionné dans la bienveillance et avec une très bonne entente entre commissaires. Nous n'avons pas eu de conflits et nous n'avons pas eu à voter, tant chacun a travaillé pour le bien de la commune et de ses différents acteurs, loin de toute rivalité partisane.

Nous remercions toute la Municipalité et les Responsables de services audités pour les séances, qui se sont déroulées dans un climat de respect et avec des discussions ouvertes et franches.

Comme vous l'avez lu, le rapport de la COGEST est assez incisif et nomme les difficultés franchement, comme pour les RH ou le Service de la Communication, par exemple. La COGEST n'est pas là pour juger ni critiquer, mais pour relever les points qui pourraient être améliorés dans la gestion de la Commune. Nous sommes conscients de l'historique de certaines problématiques et des changements de direction ou de Municipaux ou Municipales fréquents. Le rapport à proprement parler compte une quinzaine de pages, plus les 53 pages des Questions-Réponses en annexe.

Nous avons effectué 6 audits de services et une visite (Trottinette) ainsi que les auditions de la Municipalité. Pour la première fois, cette année, nous avons privilégié les audits des services pour notre rapport, dont l'axe principal en est les synthèses. Nous n'avons pas relaté directement les auditions avec les Municipaux.les, mais intégré leurs réponses et remarques dans ces synthèses.

Le document des « Questions de la COGEST et Réponses de la Municipalité » a été placé en annexe du rapport, dans le souci d'en alléger la lecture. La Commission a d'ailleurs évalué les réponses comme très consensuelles et ne reflétant pas toujours bien le fonctionnement et l'état des services, sauf pour certains dicastères où nous n'avons pas détecté de problématiques.

Lors de ces audits, nous avons eu des surprises assez désagréables, comme avec l'AAEE, dont le comité nous a appris à cette occasion que le projet de l'UAPE du Polny était abandonnée. Aurions-nous pu être informés à l'avance ? Cela aurait été plus confortable tant pour la commission que pour le comité de l'AAEE ! Autre exemple : garderie ou pas garderie sur la piscine, où l'information reçue ne correspondait pas à ce que nous savions. Elle a donc envie de prôner une meilleure communication entre la COGEST et la Municipalité concernant les sujets que la commission est train d'observer. Chacun y gagnerait.

Vous trouvez dans le rapport une douzaine d'« Observations » de la COGEST 24, dont le but est « d'aider la Municipalité à prendre conscience des améliorations qui pourraient être apportées à sa gestion comme le dit le guide pratique à destination des

commissions de surveillance du Département des institutions. Ces observations peuvent résonner comme des « pistes d'améliorations ».

Elle espère, chers collègues que vous avez tous lu notre rapport. Nous avons œuvré à le présenter de manière plus lisible et allégée, dans le but qu'un maximum de conseiller.ère.s le lisent avec intérêt !

En conclusion : par le passé la COGEST n'a pas toujours été prise au sérieux, surtout par certains municipaux et chefs de service ! Ce qu'elle trouve dommage.

Notre rapport représente neuf mois de séances hebdomadaires, de réflexions, de rédaction et de discussions, pour mettre en lumière certaines problématiques, parfois anciennes. Si notre travail n'est pas pris en considération et qu'il n'initie aucun changement, alors nommer une Commission de Gestion ne fait pas sens ! Nous espérons donc vivement que notre travail sera utile à la Municipalité, ainsi qu'au bon fonctionnement des Services, de tous les employés communaux et à la gestion de la Commune en général.

Le Président revient sur la procédure. La discussion est ouverte sur tout le rapport, aussi bien sur le rapport 1 à 14 du rapport à proprement dit autant que sur les pages 1 à 43 de l'annexe. Les votes se feront uniquement sur les questions qui sont dans le préavis de la Municipalité. Si vous avez une ou l'autre interrogation sur les réponses de la Municipalité ou sur le rapport de la COGEST, il faut les poser maintenant. Tout le travail qui a été fait est fondamental. Ce sera repris par la prochaine COGEST qui pourra s'en inspirer.

Il demande s'il y a des questions sur le rapport de gestion. Ce n'est pas le cas.

Il demande à **Mme Fabienne Bride** de revenir au pupitre. Nous allons prendre maintenant le préavis No 09/2025 et à l'écran vont s'afficher les observations de la COGEST, les réponses de la Municipalité et la COGEST va nous dire en live comment elle se prononce face aux réponses de la Municipalité. Si la COGEST accepte le point, on considère que le Conseil suit la COGEST. Si la COGEST refuse le point, la discussion sera ouverte. Les votes se feront à mains levées.

**Mme Fabienne Bride** prend la parole. Elle avait une petite introduction à faire tout d'abord. Elle voulait dire que la COGEST maintient toutes ses observations. Elle considère que les réponses de la Municipalité sont vagues et peu explicites. Plusieurs fois la Municipalité répond que des réflexions sont en cours. Alors très bien mais c'est assez paralysant pour une commission de gestion qui ne peut observer que l'année précédente. Si en 2026 on nous fait la même réponse on se demande ce qui va pouvoir changer.

### **1. Restructuration globale**

La COGEST prend acte et maintient son observation.

Elle aurait apprécié d'avoir plus d'informations sur les réflexions que la Municipalité a déjà élaborées et sur le timing.

***A une très large majorité et 2 abstentions, le maintien de l'observation 1 est maintenue par le Conseil.***

## **2. Compétences des Chefs de services**

La COGEST prend acte et maintient son observation. La COGEST estime la réponse comme très vague !

***A une très large majorité, 1 non et 6 abstentions, l'observation 2 est maintenue par le Conseil.***

## **3. Informaticien**

La COGEST prend acte et maintient son observation.

Nous prenons note qu'un préavis sera soumis au Conseil, mais la Municipalité ne répond pas sur le fait de l'importance de maintenir un informaticien au sein de la commune.

***A une très large majorité, quelques non et 4 abstentions, l'observation 3 est maintenue par le Conseil.***

## **4. Service de logistique**

La COGEST prend acte et maintient son observation également.

La réponse parle plutôt du matériel et des achats, mais sur le point de l'organisation, on nous répond à nouveau que des « réflexions sont en cours ». Nous espérons que cette même remarque ne se retrouvera pas à chaque prochaine COGEST ! Cela fait plusieurs COGEST qui se sont occupées de ce projet.

***A une très large majorité, quelques non et 4 abstentions, l'observation 4 est maintenue par le Conseil.***

## **5. DRH**

La COGEST prend acte et maintient son observation. La COGEST a été surprise d'avoir l'information de Mme Dürst concernant cet engagement. Cela aurait pu être intéressant que la COGEST ait cette information à l'avance. L'année passée on avait été favorablement surpris par le service des RH mais cela s'est péjoré une année plus tard.

**M. Julian Pidoux** prend la parole sur le point 5. La Municipalité dit avoir engagé et si on lit l'énoncé on demande l'engagement de quelqu'un. Il ne voit pas l'intérêt de maintenir cette observation si ce soir on a eu une réponse confirmée. Il entend bien que la COGEST soit déçue. Il invite à accepter la réponse de la Municipalité.

**Mme Marisa Dürst** prend la parole. Elle aimerait rassurer le Conseil communal par rapport à ce recrutement. Premièrement, c'est vraiment un recrutement de grande qualité. Deuxièmement, c'est que les réponses ont été faites pour l'année 2024. Le recrutement concerne 2025 même s'il a été fait il y a quelques temps. On répondra à ces questions à la prochaine COGEST 2025 si nécessaire dans les limites de ce que l'on peut dire par rapport à la protection des données.

**M. Alain Monod** prend la parole. On vit quand même une situation particulière cette année 2025. Il ne conteste pas la qualité du travail, au contraire, qui a été effectué par la COGEST il y a des observations et des maintiens d'observations de l'année 2024, dont c'était votre rôle effectivement, et vous l'avez bien fait. Mais là vous l'accompagnez, c'est une nouveauté que l'on peut saluer d'ailleurs, et la Municipalité a déjà tenu comptes de certaines remarques y figurant qui sont des remarques prospectives qui aident pour la suite. Mais il ne rejoint pas Mme Bride car il n'était

pas possible d'annoncer cet engagement 2025 à la COGEST 2024, puis surtout qu'au moment où l'on a rédigé ce rapport et ces réponses, l'engagement de la personne en question n'était pas connu et confirmé. On ne peut donc pas tout dire à la COGEST au moment de la rédaction des documents.

**Mme Laetitia Kulak** prend la parole. Pour reprendre ce point, un postulat avait été déposé après 2024. Elle voulait juste rebondir sur ce que vient de dire M. Julian Pidoux. Elle n'est absolument pas d'accord sur le fait que vous avez recruté une cheffe de personnel qui va gérer la gestion du personnel et non pas comme il a été demandé un directeur des ressources humaines qui fera de la stratégie et de l'opérationnel sur la gestion processus.

***A une majorité, 31 oui, 14 non et 19 abstentions, l'observation 5 est maintenue par le Conseil.***

#### **6. Assessment pour les cadres**

La COGEST prend acte et maintient son observation. Un assessment est une analyse des compétences techniques et personnelles. La COGEST pense qu'un assessment serait nécessaire pour les engagements de tous les cadres. Mais, c'est vrai que pour ce faire, il faut un service RH qui fonctionne ! Espérons que l'avenir sera plus brillant.

***A une très large majorité, moins quelques non et abstentions, l'observation 6 est maintenue par le Conseil.***

#### **7. Statut du personnel**

La COGEST prend acte et maintient son observation. Elle apprécie que la Municipalité ait revu le statut du personnel, mais déplore que ce statut ait été revu sans les responsables RH. La COGEST 2025 suivra l'évolution du statut du personnel en 2025.

**M. Sandy Warth** prend la parole. Il voulait insister sur le nouveau règlement qui nous est promis depuis des années y compris par l'ancien syndic. Il ne faut pas oublier les conséquences financières de la non-modification du règlement actuel qui empêche de revoir le système des annuités. Il en a été parlé lors du budget. Il rappelle que depuis 2020 il ne pense pas que la plupart d'entre nous ont eu une augmentation de 33 %, le système des annuités fait que justement les employés communaux, que le travail soit bien fait ou moins bien fait, en bénéficie. Après c'est le nouveau règlement qui devrait déterminer les règles des augmentations, il insiste vraiment surtout que dans le rapport on disait que le service RH trouvait ce projet non prioritaire, pour lui c'est un projet prioritaire.

***A une très large majorité, 0 non et 2 abstentions, l'observation 7 est maintenue par le Conseil.***

#### **8. MobaTime**

La COGEST prend acte et maintient son observation. La COGEST ne comprend quelle est la « nouvelle » équipe RH qui va reprendre ce sujet.

***A une très large majorité, 2 non et 3 abstentions, l'observation 8 est maintenue par le Conseil.***



## 9. Communication

La COGEST prend acte et maintient son observation. Comme expliqué à la Municipalité, nous regrettons un manque d'information dans les journaux et médias hors de la Commune, ce qui pourrait augmenter notre attractivité pour de nouveaux commerces ou habitants.

**M. Julian Pidoux** prend la parole. Il comprend la remarque de la COGEST de vouloir augmenter la visibilité de la commune. Mais vu l'état des médias aujourd'hui, il n'est pas certain que les informations venant d'Épalinges ont de grandes chances d'être reprises. Il faut aussi définir les canaux qu'on veut utiliser et mettre les forces du département communications aux bons endroits et aussi définir leur tâche. Il ne faut pas se bercer d'illusions quand bien même notre commune est belle.

**M. Alain Monod** prend la parole. Il n'est pas surpris effectivement que l'observation soit maintenue et ce sera probablement le cas de toutes les suivantes également. Il a juste réagi, et fait savoir dans le rapport de la commission de gestion à propos de la communication sur deux passages qui l'ont déçu pour dire ainsi. Il faut distinguer entre l'audition des collaborateurs-trices concerné-e-s et l'activité réellement déployée. Quand il lit un passage dans le rapport de la commission de gestion : *« peu d'informations à la presse qui ne vient jamais ou presque aux séances du Conseil communal. La voilà donc informée par qui veut bien prendre l'initiative et la contactée par l'un ou l'autre des conseillers souvent sur des sujets polémiques »*. Il a entendu souvent les différents Présidents dire : « la presse a été invitée et il n'y a personne ce soir » et cela tombe bien pour preuve la presse n'est pas là ce soir. Et c'est vraiment ignorer comment cela se passe. Mme Gheza qui n'est pas là ce soir pour le confirmer, transmet tous les préavis en même temps que vous les recevez à un certain nombre de journaux. Ensuite ce sont les journaux qui décident de venir ou pas. Aujourd'hui, 24 Heures ne va plus dans aucun Conseil communal de ce canton ni même à Lausanne. Ils ont soit les préavis, soit internet qui rappelle certaines interventions. On essaie aussi de communiquer avec la presse en faisant régulièrement des communiqués de presse. Récemment Mme Crottaz a fait un communiqué de presse relatif à la culture, personne ne la repris. Le seul communiqué de presse, depuis qu'il est Syndic, qui a été repris est celui du 10'000<sup>e</sup> habitants. Le deuxième passage qui l'a un petit peu surpris. On parle du Palinzard : *« une vraie réussite qui prend du temps etc... tout cela sous la houlette du Syndic dont elle dépend principalement (on parle de la responsable de la communication) tout en étant sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire municipal »*. C'est juste, mais il revendique le droit en tant que Syndic de vérifier effectivement la bonne tenue du Palinzard. Quand il parle de bonne tenue, c'est surtout d'avoir un bon équilibre et une bonne répartition entre les différents sujets et les thèmes évoqués dans le journal en question. Il pense que vous réagiriez comme lui s'il y avait trop d'articles sur un sujet particulier et qu'on laisse un quart de page ou demi-page au Président du Conseil pour s'exprimer et de parler des nonagénaires. C'est son rôle de vérifier la bonne tenue soit de demander à certain de réduire un peu les textes soit de le reporter à l'édition suivante. Si c'est cela qui lui est reproché, effectivement il l'admet.

**Mme Fabienne Bride** reprend la parole pour préciser que la COGEST n'a pas du tout parlé du Palinzard ou du sortir à Épalinges au contraire la COGEST a fait des compliments et ce n'est pas une chose qu'elle a critiqué en tous cas.



**Mme Laetitia Kulak** reprend la parole. On vient de parler de communication externe. Elle voulait juste remettre un point qui lui semble important c'est une communication en interne La COGEST parle d'une newsletter qui a été abandonnée à fin 2024. Elle voulait alerter le Conseil sur cette partie-là.

**M. Corentin Binamé** prend la parole. Il trouve intéressant la réponse de M. le Syndic. Il répond en son nom mais il l'espère également au nom d'une certaine partie du Plénum qui a plutôt soutenu la COGEST ce soir sur le maintien de ses observations. C'est vrai qu'au final cette prise de parole permet de donner du détail, des réponses concrètes sur ce qui est fait, sur ce qui sera fait, soit ce qui a pu peut-être échapper à la COGEST, n'a pas été mis assez en avant selon vous. C'est vrai quand on regarde les réponses ce sont exactement les observations de la COGEST. Au final, c'est très consensuel et accepter ces réponses-ci, ce n'est quand même pas pareil que d'accepter la réponse que vous nous avez donnée par oral qui est plus complète, qui prend des exemples concrets, qui fait part des difficultés de la Municipalité. Cela fait moins plaisir de les souligner, cela on peut les comprendre, mais c'est vrai que pour lui il serait plus à l'aise d'accepter des réponses qui soulignent certains points noirs ou à améliorer mais qui sont concrètes et qui correspondent aussi à ce qu'a observé la COGEST.

***A une très large majorité de oui, 9 non et 5 abstentions, l'observation 9 est maintenue par le Conseil.***

#### **10. Externalisation de la rédaction du Rapport de Gestion**

La COGEST prend acte et maintient son observation. Encore une fois, on nous répond qu'une analyse est en cours. Nous espérons que nous aurons des réponses plus précises en 2025.

***A une très large majorité de oui, 5 non et 7 abstentions, l'observation 10 est maintenue par le Conseil.***

#### **11. Prestataires externes**

La COGEST prend acte et maintient son observation selon le Rapport COFIN du 14 mai 2025 il y a un dépassement du budget de CHF 240'000,00 pour les postes occasionnels alors que les postes fixes restent en dessous du budget.

***A une très large majorité de oui, 9 non et 6 abstentions, l'observation 11 est maintenue par le Conseil.***

#### **12. AAEE Association Accueil de l'Enfance à Épalinges**

La COGEST prend acte et maintient son observation. Comme aucune date ou repère de temps n'est mentionné, la COGEST 2025 sera attentive à cette renégociation de la Convention de la commune avec l'AAEE.

***A une très large majorité de oui, 0 non et 8 abstentions, l'observation 12 est maintenue par le Conseil.***

Le Président remercie la COGEST pour tout ce gros travail. Il espère que la manière de procéder a convenu. Si ce n'est pas le cas, il conviendra d'en faire part au nouveau Président qui se fera un plaisir de redéfinir la méthode pour l'année prochaine.

**Mme Noémie Neumann Donegani** prend la parole. Elle souhaite adresser ses remerciements et ses félicitations à la COGEST pour la qualité du rapport de gestion. Il était facile à lire, ce document témoigne d'un travail d'équipe rigoureux, une vision claire et d'un engagement en faveur du bon fonctionnement et du développement de notre commune. Il met bien en avant les efforts encore à faire pour répondre aux diverses attentes et elle espère qu'il sera vraiment pris au sérieux. Si la Municipalité le veut, ce rapport constitue un véritable outil de travail et elle rejoint ce que le Président a dit auparavant c'est dommage si c'est un peu mis dans les oubliettes. C'est aussi un outil de dialogue et de confiance entre les élus, les services communaux et finalement avec les habitants.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 09/2025, soit :

***Prendre acte du rapport de gestion de la Municipalité  
De donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'année 2024.***

***Au vote, avec 64 oui, 0 non et 4 abstentions, le préavis 09/2025 est accepté.***

**12. PISCINE DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – DEMANDE DE CRÉDIT  
D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION - PRÉAVIS N° 08/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie les deux commissions pour leur travail donc la CUC et la COFIN.

Il rappelle les vœux émis par la CUC :

- que la Municipalité étudie la possibilité de dénoncer la convention concernant le centre de la Vaudoise Arena de Malley afin de récupérer les quelques CHF 200'000 qui y sont actuellement dédiés.
- que la Municipalité s'inspire de ce qui a été fait au Mont-sur-Lausanne et à St-Prex pour l'ouverture au public, ce qui permettra de faire de la piscine de Bois-Murat un atout pour la communauté.
- que la Municipalité revienne devant la Commission au fil des étapes pour voir, entre autres, si des économies sont possibles (fond mobile par exemple).
- qu'un débat séparé et en amont sur la stratégie de regroupement scolaire soit tenu, dans la mesure où il conditionne en partie la pertinence du projet. Ainsi que d'autres développements dans la Commune.

Ce sont quatre vœux que la CUC a déposés.

Maintenant de façon formelle, il y a juste un amendement que le Bureau souhaite faire. C'était dans le préavis que vous avez reçu, on doit tout d'abord valider une variante et le droit de ce canton ne permet pas au Conseil de valider des variantes, il ne permet que de donner un crédit. Donc ce point a simplement été supprimé ce qui ne change rien au fond et au travail. On a également incorporé les 25% avec arrondi ce qui fait que l'on propose de voter un crédit d'études de CHF 2'200'000.00.

Sur ces points formels, il remercie sincèrement la Municipalité pour tous les documents produits pour ces études approfondies qui reviennent à un vœu que le Conseil a développé. Il demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer à ce moment-là. Ce n'est pas le cas. Il ouvre donc la parole.

**M. Julian Pidoux** prend la parole au nom de la CUC qui a longuement débattu sur ce sujet, il s'excuse d'ailleurs de la longueur du rapport mais au vu des montants qui sont compris dans ce rapport la CUC pensait qu'il était nécessaire de donner un maximum de détails en toute transparence. La 1<sup>ère</sup> chose dans ce dossier, il y a une certitude que le 31 mars 2027 il n'y aura plus de piscine à Épalinges si on ne fait rien puisqu'elle devra fermer. Donc le premier choix à faire est-ce que l'on veut une piscine ou pas. Ensuite il y a deux variantes. La variante de ce soir, et pour bien être clair, c'est un crédit d'études pour une piscine à 25m et rien d'autre. On ne va pas recevoir d'autres variantes à 17m et après on revient en arrière. Si on valide le crédit d'étude ce soir c'est pour une piscine à 25m si on le refuse on retourne à ce que nous avons accepté il y a quelque mois un crédit d'étude pour une rénovation de la piscine à 17m.

Il y a deux grandes différences dans les projets. L'un, on se retrouve à ce qu'on a aujourd'hui avec une grosse rénovation et puis le crédit d'études d'aujourd'hui dont on va discuter lui prévoit quelque chose de beaucoup plus conséquent. C'est un projet plus couteux mais c'est aussi un investissement pour le futur dans la mesure où il nous permettrait de contribuer outre la piscine à des enclassements supplémentaires ou des locaux supplémentaires à l'avenir le jour où Bois-Murat en aura besoin. On a régulièrement vu et souvent constaté dans ce Conseil que parfois on n'avait peut-être pas assez été visionnaires. On voit que Bois-Murat se remplit déjà très vite bien qu'on ait eu l'impression que c'était bien assez grand. On a regretté que la stratégie scolaire de l'éventuelle fermeture des pavillons qui se trouvent dans le village au Grand-Chemin, Au Village ou au Chauguand n'ait pas encore été décidée et il pense que c'est un élément selon discussion au sein de la commission qui est important pas seulement ici mais aussi de manière générale par rapport à la politique urbanistique de la commune. La Municipalité devra intervenir auprès des écoles pour qu'ils prennent une décision qu'on ait une visibilité. Au vu de ces différents éléments, la commission a voté à l'unanimité des membres présents d'accepter ce crédit d'études parce qu'il est, il ne va pas dire visionnaire car ce serait exagéré, mais parce qu'il anticipe des besoins que l'on ressent aujourd'hui. Et oui, si on accepte ce crédit d'études aujourd'hui et ensuite le projet il faudra faire des choix. Il y aura d'autres infrastructures sportives qui devront attendre un petit peu et il faut être clairs là-dessus c'est aussi dans le rapport. Une dernière précision c'est une étude qui a été faite par la société suisse de sauvetage en 2024 : 8% des adultes suisses disaient ne pas savoir nager. C'est quand même énorme quand on voit le nombre de piscines et de lacs dans notre pays. C'est aussi une décision que l'on doit prendre par rapport à ce que l'on offre à notre population car l'objectif est d'aussi de l'ouvrir au public et la possibilité d'apprendre à nos enfants à nager dans de bonnes conditions.

**M. Erich Dürst** prend la parole. Il n'a pas malheureusement pu participer à la séance de la CUC qui a traité ce sujet pour cause de confrérie des anciens présidents du Conseil. S'il avait participé à cette séance probablement vous auriez eu un rapport de minorité pour trois raisons. La première raison, nous venons de débattre des comptes 2024, il croit que le plenum dans son ensemble était relativement unanime pour souligner la situation financière de la commune et dans ce préavis il n'y a pas d'élément sur la manière de financer en fait cet investissement de CHF 12'000'000.00 +/-25% cela peut donc monter jusqu'à CHF 15'000'000.00 et si on veut vraiment que cet investissement fasse

sens il faut ensuite ajouter les CHF 6'000'000.00 pour construire au-dessus cela monterait à CHF 18'000'000.00 +/-25% soit potentiellement CHF 24'000'000.00 d'investissement. Alors il ne dit pas aujourd'hui que cet investissement n'est pas judicieux. Il trouve que pour un tel montant – même si aujourd'hui le vote n'est que sur le crédit d'étude - mais pour un tel montant il faut aborder de manière beaucoup plus claire et plus explicite les questions des conséquences financières sur les comptes de la commune. Il a essayé de faire un petit calcul – vous pouvez dire qu'il est erroné, etc. – mais si on compte une moyenne de 2% d'intérêt et un amortissement sur 30 ans environ, on arrive à 2 points d'impôt pendant 30 ans. Qui dans cette salle aujourd'hui serait d'accord d'augmenter ses impôts de 2 points pendant 30 ans pour pouvoir financer cet investissement. C'est ce type de questions qu'il faut se poser et c'est de cette manière-là, il pense, qu'il faut réfléchir. Il souhaite d'avantage d'informations de la part de la Municipalité sur cet aspect-là. Un deuxième élément qui le conduit à la même conclusion, c'est la question des besoins. Alors oui Bois-Murat, comme dit par M. Pidoux, on sent que déjà on arrive aux limites de la capacité de ce collège mais il pense en termes d'établissement des besoins en matière de surfaces scolaires ou autres besoins on ne peut pas juste se baser sur ce que l'on ressent ou sur une phrase du directeur des écoles dans le préavis qui dit qu'il n'y a bientôt plus de place, ce n'est pas une analyse des besoins. Il y a 11 ans, en 2014, il y avait un préavis où les besoins futurs de l'école étaient présentés de manière raisonnée et explicite avec des chiffres à l'appui et avec les sources de ces données pour ensuite trois ans plus tard présenter le préavis d'agrandissement du site de Bois-Murat. Ce serait nécessaire à son avis vu l'ampleur de ce projet d'avoir des bases plus solides. Finalement le dernier point, c'est l'exploitation de la piscine pour le public c'est un joli projet, avec en même temps une piscine scolaire. Il manque dans ce préavis des informations comme quand ce sera ouvert, comment cela fonctionnera, combien cela coûtera. Quelques éléments ont été fournis par la CUC ou la COFIN mais cela reste extrêmement sommaire pour un projet dont on sait qu'en exploitation cela va aussi coûter. Par rapport à tous ces éléments il propose ce soir et il le dépose sous forme de motion d'ordre c'est que ce préavis soit renvoyé à la Municipalité pour complément d'informations.

**Mme Noémie Neumann Donegani** prend la parole. Après son intervention sur les comptes 2024, elle ne pouvait pas rester les bras croisés lorsqu'on s'apprête à dépenser l'argent du contribuable. Une piscine... Le mot a quelque chose de rafraichissant surtout dans cette période un peu caniculaire. Mais à la vue de la situation financière de la commune, elle pense que nous sommes à deux doigts de couler. Revenons 2 secondes un peu sur les comptes, ça en vaut le détour ! Notre marge d'autofinancement est de 18.2% et selon la page 24 des comptes la norme se situe entre 80 et 100%. Juste pour comparer selon le tableau de bord des communes vaudoises 2023, Prilly se situe 97.1%, Le Mont à 93% et St-Prex à 84%. Il s'agit donc des communes qui ont été citées en référence pour la piscine et nous 18.2%. Ça fait mal. Elle est d'accord. Et côté de l'endettement ce n'est pas mieux. On termine l'année avec un taux d'endettement net de 206.1% Le seuil à ne pas franchir étant de 150%. Toujours pour comparaison : Prilly se situe à 149.9%, le Mont à 83.1% et St-Prex à 0.6% soit 200% de moins que nous. Mesdames et Messieurs nous savons maintenant que nous sommes dans le rouge vif. Au propre comme au figuré. Ce n'est pas qu'une mauvaise note sur un bulletin mais cela fait de nous un risque pour les prêteurs. Les établissements financiers ne veulent plus nous prêter à long terme mais seulement à court terme avec un taux forcément plus élevé. Du reste le calcul a été pris avec un taux de 2% et elle n'est pas certaine que ce sera le taux appliqué à ce jour. Et dans ce contexte on envisage un projet piscine de 12millions. Elle pense que nous devons prendre les recommandations de notre directeur des finances à cœur et choisir la variante la plus sobre et la plus modeste. Refuser le projet de la piscine

aujourd'hui, ce n'est pas y renoncer pour toujours, évidemment mais c'est simplement faire preuve de bon sens aujourd'hui. En revanche mettre la piscine aux normes obligatoires OUI c'est indispensable. La variante B, qui avait d'ailleurs été aussi recommandée par le mandataire, est envisageable. Cependant cela ne doit pas exclure des recherches d'autres économies pour le projet, comme par exemple, le remplacement ou non du fond mobile. Si les citoyen-ne-s connaissaient la situation financière de la commune, elle est convaincue qu'ils nous remercieraient de ne pas plonger tête baissée dans un bassin vide surtout quand la fracture pardon la facture pourrait tomber sous forme d'un plan d'assainissement, de redressement comme envisagé dans le rapport des comptes page 31. Au plaisir de reparler de piscine un jour où l'on aura les moyens de ne pas couler.

Le Président revient à l'intervention précédente. La motion d'ordre, article 78, dit qu'il faudra la voter directement mais si on ne s'exprime plus sur le fond. Il propose encore si des personnes souhaitent intervenir sur le fond de venir et ensuite on prendra la motion d'ordre telle que proposée par M. Erich Dürst et en fonction des résultats on verra si c'est M. Puricelli qui s'en occupera ou si nous pourrons la voter ce soir sur le fond.

**Mme Chantal Good** prend la parole. Première chose, la piscine et la natation c'est recommandé par le canton pour les écoliers. C'est obligatoire même. De plus il est obligatoire d'avoir trois périodes d'éducation physique par semaine. Si nous ne remettons pas aux normes notre piscine, il faudra trouver une autre manière de faire la gym par les écoliers sur la semaine. Soit on fait une piscine plus petite de 17m soit on fait une salle de gym qui aura un coût moindre. M. Erich Dürst parlait de 24 millions dans quelques années. On n'en est pas là on parle du crédit d'étude qui est à CHF 2'200'000. Les besoins d'école sont présents. On a besoin d'une piscine et si l'exploitation de la piscine devait concerner le public il faut absolument que cette piscine ait 25m par 16m. Ce serait une priorisation pour rendre un service à notre population et mettre en avant notre belle commune d'Épalinges.

**Mme Fabienne Guignard** prend la parole. Elle est favorable à la proposition de la Municipalité à ce crédit d'études sur une piscine de 25m. Elle croit qu'à un moment donné, il faut arrêter de penser petit et se dire que l'on ne doit pas répéter les erreurs du passé comme cela a été le cas pour la piscine scolaire actuelle qui pose problème, autant aller plus loin. Elle comprend très bien les raisons économiques évoquées, mais sans être une financière avertie, on n'est pas en train de faire faillite et un autre point à relever c'est qu'une commune n'est pas une entreprise privée. Elle a des objectifs de prestations. La population qui paie ses impôts à laquelle on fait toujours référence, et pour laquelle on doit bien sûr respecter l'argent des impôts perçus, qui est parfois difficilement encaissable, et ces gens-là ont aussi besoin de recevoir quelque chose de la commune. Un des moyens les plus visibles et efficaces ce sont les infrastructures sportives. Et ce n'est pas un des points forts d'Épalinges. Certes les chiffres font peur mais on doit aussi voir dans le futur et la piscine en est une occasion. Même si c'est un peu problématique actuellement qui sait, dans deux ou trois ans, avec 2'000 habitants de plus et des rentrées fiscales supplémentaires, on ne sera plus dans cette même situation et on verra qu'on aura pris une bonne décision. C'est peut-être son petit côté optimiste qui fait qu'on trouve toujours des solutions. Elle aimerait que notre commune pense en avant et non pas en arrière.

**M. Félix Schmidt** prend la parole. Il a participé à cette commission d'urbanisme. Des discussions ont eu lieu pour une piscine de 25m et ouverture au public. Cela fait envie d'offrir cela à nos enfants et au public et on a vu que, dans certaines communes, il était possible de trouver un équilibre entre les deux. Les commissaires ont regretté qu'aucune

information sur les coûts exploitation n'était indiquée. Ils les ont demandés avant la séance de commission et ils ont reçu quelques informations sur les coûts supplémentaires si l'exploitation était ouverte au public. Ils ont été rassurés que les coûts seraient relativement modestes de l'ordre de CHF 100'000.00 environ de mémoire comme indiqué dans le rapport de la commission. A ce moment-là, les difficultés financières de la Commune n'ont pas été évoquées. Si cela avait été le cas, il est certain que la réflexion aurait été différente. Il soutient totalement la vision de M. Erich Dürst. Avant de se lancer dans un crédit d'études dont le coût s'élève quand même à CHF 2'000'000,00 environ et c'est une somme importante, posons-nous la question comment financer ces 12 ou 15 millions. Est-ce réaliste ? Il pense qu'avant d'aller plus loin et dépenser 2 millions dans un crédit d'étude d'ingénierie, il faudrait d'abord dépenser quelques dizaine milliers de francs en frais pour une étude économique pour voir si on peut ou pas se lancer dans ce projet malgré tout l'amour qu'il a pour la natation.

**M. Alain Monod** souhaite juste rappeler qu'en septembre la Municipalité a soumis un préavis qui consistait au « service minimum » c'est-à-dire remplacer ce qui doit être remplacé pour poursuivre l'installation de cette piscine. Vous avez souhaité que la Municipalité vienne avec un projet plus important. Certes à ce moment-là les problèmes financiers n'étaient pas connus. La Municipalité répond à cette attente. Maintenant on a une mention d'ordre qui renvoie le tout à la Municipalité. On va bientôt ne plus savoir quoi faire honnêtement.

**M. Laurent Balsiger** prend la parole. Certes la situation financière est ce qu'elle est. Il rappelle quand même qu'Épalinges hormis Jouxens-Mézery a le taux le plus bas du district de Lausanne de plusieurs points : 7-8 points par rapport au Mont, Cheseaux et d'autres. Si on examine l'aspect global de la situation financière, il faut voir aussi cet aspect-là. Il rappelle quand même que le sport et la natation en particulier sont des éléments fondamentaux. D'apprendre à nager et de permettre aussi à de nombreux clubs de l'utiliser et elle est actuellement surutilisée. On est plusieurs à avoir fait partie d'une commission il y a plus d'une dizaine d'années et c'était pour lui la première commission du conseil et on s'est mordu les doigts d'avoir fait un projet au rabais et on doit réinvestir maintenant aussi car on n'a pas été courageux à l'époque. On se doit de se doter d'infrastructures sportives qui permettent aussi de baisser les coûts liés à la santé et à d'autres. Il faut voir les finances publiques d'une manière globale. Pour lui une commune de 10'000 habitants sans une piscine pour que les enfants, les clubs, les associations puissent finalement pratiquer ce sport ce n'est pas imaginable et il invite à soutenir ce préavis.

**M. Julian Pidoux** demande, à la suite de l'intervention de son collègue M. Erich Dürst, une suspension de 5 minutes pour que les groupes puissent s'entretenir.

Le Président signifie qu'il est 21h22. Ensuite il demandera si 5 conseillers soutiennent la motion d'ordre. Si elle est acceptée, ce point est renvoyé à la Municipalité, si ce point est rejeté on poursuivra le débat et quand la parole ne sera plus demandée il sera passé au vote du préavis.

Le Président reprend la séance. Selon la demande de M. Erich Dürst, il demande si 5 conseillers soutiennent la motion d'ordre disant au renvoi de l'objet en discussion le préavis sur la piscine à la Municipalité pour information complémentaire, nouvelle proposition.

C'est le cas. Il est passé au vote sur le renvoi du préavis à la Municipalité.

**Au vote, avec 23 oui, 41 non et 5 abstentions, la motion d'ordre est rejetée.**

Le projet n'est pas renvoyé à la Municipalité et les débats peuvent se poursuivre.

**M. Constant Pasquier** prend la parole. Puisque nous sommes en train de parler d'un gros budget, il voulait juste relever ce qu'a dit M. le Syndic tout à l'heure. Quand une famille de 4 personnes à un budget trop serré et qu'elle n'arrive plus à payer, elle doit trouver des économies. Si Épalinges ne les trouve pas maintenant, malheureusement et à contrecœur, il faut renoncer, même s'il a lui-même demandé que ce projet soit étudié plus en détail et il trouvait que les solutions apportées et détaillées étaient très bien faites. On comprend bien les besoins mais on n'a pas l'argent. Comme la famille de 4 personnes, c'est maintenant qu'Épalinges doit rechercher des économies et c'est maintenant pour elle. Il encourage le Conseil à refuser ce crédit.

**M. Bogomil Kohlbrenner** prend la parole. Il rappelle que le budget qui nous a été rapporté, et tout le monde est content que le chef des finances ait bien clarifié la situation, informe que la Commune a un potentiel de CHF 2'000'000.00 à CHF 3'000'000,00 à investir pour les biens immobiliers et administratifs. Si on accepte le crédit d'étude, il ne resterait donc que CHF 800'000 à investir. Si on veut aller de l'avant avec un projet qui n'est pas raisonnable maintenant, où est-ce on est d'accord de faire des efforts. Soit sur une augmentation d'impôt, il n'est pas contre mais il faudra assumer entièrement soit on fait attention au projet en cours qu'il faut financer. Peut-être maintenir un projet qui a déjà été voté et on ne réinvestit pas dans une énième étude car il y en a déjà eu beaucoup. On accepte de faire avec ce que l'on a pour le moment. Rien n'empêche de faire un projet plus grand dans l'avenir quand on aura réorganisé les finances.

**Mme Chloé Restauri** prend la parole. Oui, effectivement c'est embêtant, les chiffres font un peu mal; en revanche elle pense qu'il faut aussi voir qu'il n'y a pas que la piscine. Mais les 25 mètres représentent un étage supplémentaire avec des locaux. On a discuté de la problématique de locaux avec l'AAEE. Il n'y a pas beaucoup d'endroit où on peut construire à Épalinges et là on a la possibilité d'investissement au vu de la population qui grandit. Ce projet a été pensé. Et la Municipalité s'est inquiétée des finances. La COGEST également. La Municipalité a eu assez de temps pour réfléchir. Si elle a présenté ce préavis ce n'est pas pour se trouver sous tutelle du canton. Elle a envie de faire confiance à la Municipalité qui propose un projet qui devrait être faisable même si c'est inquiétant. Par contre on risque de regretter si on n'a pas les 25m. Elle peut dire qu'en travaillant avec les enfants les m<sup>2</sup> c'est précieux et il ne faudrait pas regretter par la suite et penser à ce peut apporter le 2<sup>ème</sup> étage.

**M. Sandy Warth** prend la parole. Il intervient en tant que Président de la COFIN qui s'est prononcée. Effectivement la COFIN s'était réunie à 8 et à l'unanimité a accepté le projet. La COFIN avait connaissance de la situation financière de la commune et c'est pourquoi elle a demandé au boursier de faire le calcul de ces ratios qui seront introduits dans le cadre de la nouvelle loi sur les communes. Et ce n'est pas aussi pour rien que la COFIN est intervenue de manière assez incisive sur le budget 2025. Rappelez-vous elle a demandé des économies et de réduire des postes, etc. Effectivement on pourrait partir du principe que maintenant chaque fois qu'on a un préavis on le refuse. Cela peut-être une stratégie. Ce que la COFIN avait demandé à la Municipalité c'était justement de prioriser les investissements et en discutant au sein de la COFIN on s'est rendu compte qu'il y avait justement cette notion d'une variante avec une stratégie évolutive avec

possibilité d'ajouter des étages supplémentaires dans un horizon temps de 10-20 ans, cela peut paraître loin, mais c'est cela qui a primé au sein de la COFIN qui a validé.

**M. Michael Crottaz** prend la parole. Si c'était un préavis pour une nouvelle piscine, il serait contre. Mais là il s'agit d'une piscine existante qui est trop petite par rapport aux besoins actuels de l'école et de la commune, comme cela a déjà été dit par Mme la Municipale en charge des écoles. On a environ 50 classes à Bois-Murat pour 1'000 élèves, une piscine de 25 mètres ce n'est pas quelque chose de délirant. On n'est pas en train de voir des choses trop grandes on est en train de voir juste par rapport aux besoins de l'école. Qu'est-ce qu'on est sur le point d'investir ? Les 2,2 millions d'investissements ne vont pas être dépensés en une année. 40% c'est la partie pré-études et la suite de l'investissement c'est la partie exécution et suivi de projet. L'investissement est donc étalé. C'est toujours beaucoup, comme cela représente un tiers de ce que l'on peut dépenser par année. Il maintient qu'autant au Conseil communal qu'à la Municipalité il faudra faire en sorte à avoir plus de rentrées d'argent pour permettre plus d'investissement pour répondre aux besoins de la Commune. Les besoins sont assez clairs vu la taille de l'école et de la piscine que l'on a besoin.

**Mme Chantal Good** prend la parole pour compléter ce que vient dire M. Michael Crottaz elle a les chiffres : 650 élèves environ par semaine qui fréquentent la piscine et 15h qui sont utilisées par les sociétés locales. Si nous devons mettre aux normes cette piscine il n'y a pas d'accès PMR et les filtrations sont à refaire. Il y aurait 650 élèves qui ne pourraient plus aller à la piscine et il faudra descendre à l'Arena avec des enfants de 4 ans, elle laisse chacun imaginer et il faudra une matinée.

**M. Alano Cauderay** prend la parole. Il est vrai dépenser 12 millions de francs, ça paraît fou, alors qu'on dit que la commune a problèmes financiers. Par contre, si on refuse ce préavis, on va dépenser 7 millions de francs qui vont être répartis sur plusieurs années. Le problème est qu'aujourd'hui on vous demande de dépenser 5 millions francs de plus et non pas 12 millions de francs. Et c'est le chiffre de 12 millions de francs qui fait peur. C'est vrai qu'on a demandé 2 millions car c'est le crédit d'étude et derrière il y a 12 millions, c'est vrai. Ces 5 millions correspondent à une piscine dont on a besoin. Cela a déjà été dit. Ce n'est pas seulement 25 mètres qui sont proposés mais également une ligne de plus qui permet d'avoir deux classes en parallèle ce qui n'est pas possible actuellement. Or aujourd'hui on est limite voire insuffisant et avec ce projet on répond aux besoins scolaires et futurs aussi avec une augmentation de budget relativement modeste. On passe de 7 à 12 millions de francs et non pas de 0 à 12 millions de francs.

**Mme Brigitte Crottaz** prend la parole. Elle voulait rajouter contrairement à ce que vient de dire M. Cauderay. En septembre on vous a présenté un projet à 7 millions pour transformer la piscine actuelle de 16 mètres. Il y avait un préavis de crédit d'études de près d'un million de francs. Ensuite ces 7 millions si on les prend tels qu'ils étaient dans le préavis de septembre ils vont juste permettre de rénover en l'état mais ne permettront pas de solidifier l'édifice tel que la Municipalité y réfléchit maintenant dans l'idée ultérieurement de surélever avec une UAPE ou des classes supplémentaires. Cela coûtera un peu plus que 7 millions mais elle n'a pas les chiffres. Maintenant les études complémentaires que demande M. Dürst tout à l'heure qui pose plein de questions sur la rentabilité, le coût si accessible ou pas, etc. Ce n'est pas la Municipalité qui va répondre à cela mais l'étude qui va permettre de dire combien cela coûte si on met des vestiaires pour la population, combien ça coûte d'avoir des tourbillons d'entrée, combien ça coûte d'avoir un surveillant de piscine et tout cela devrait figurer dans le crédit d'étude et ce n'est pas la Municipalité qui a les chiffres en tête. Cette étude lui semble raisonnable et

va un peu dans le même esprit de ce qui a été dit. Même si le préavis était voté aujourd'hui ces 18 millions de francs ne seront pas dépensés demain, mais ces travaux doivent commencer en 2027 et s'étendront probablement sur au moins deux ans peut-être même trois. C'est donc un étalement de ces frais et pendant ces périodes-là, effectivement il n'y aura pas beaucoup d'autres investissements qui seront faits dans la commune. Il faut aussi en être conscient. On a beaucoup parlé ce soir de l'argent des contribuables qu'il ne faut pas dépenser mais cet argent des contribuables est fait pour les contribuables. Il est fait pour investir pour eux et il ne faut pas croire que l'on jette l'argent par les fenêtres. C'est dans l'intérêt du public d'avoir des infrastructures correctes dans notre commune.

**M. Erich Dürst** prend la parole. Il a besoin d'un éclaircissement il y a un élément qu'il ne comprend pas dans ce débat. Aussi bien M. Crottaz que M. Cauderay ont dit qu'une piscine de 25 mètres est un besoin pour les écoles alors que l'année dernière on nous a présenté la piscine existante restant à 17 mètres pour répondre aux besoins des écoles. Il ne comprend pas de quelle manière en quelque mois seulement le besoin des écoles passerait de 17 mètres à 25 mètres. La question de la piscine à 25 mètres a été soulevée pour ouvrir l'accès au public et avoir d'autres types de prestations. Il lui semble curieux d'argumenter avec les besoins de l'école alors qu'il y a quelque mois ce n'était pas sur la table.

**M. Michael Crottaz** prend la parole. Il souhaite répondre à la question de M. Erich Dürst. Il comprend tout à fait le questionnement. C'est un changement d'avis, car pour lui cela était sous-estimé à la base tout simplement et sous-évalué. Et selon les derniers chiffres, c'est un changement d'avis par rapport au premier débat.

Il est passé au vote de l'amendement.

#### Amendement ?

- ~~1. de valider le choix de la Municipalité pour la rénovation et mise aux normes de la piscine du complexe scolaire de Bois-Murat, soit la variante g1) phase 1, bassin 25,00 x 10,60 m ;~~
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF ~~1'772'283.-~~ 2'200'000.- TTC (+25%), accompagnant la nouvelle variante g1) phase 1 choisie ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. D'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit d'étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur

**Au vote, avec 42 oui, 12 non et 8 abstentions, l'amendement du préavis 08/2025 est accepté.**

Il est passé au vote du préavis amendé :

**Au vote, avec 47 oui, 17 non et 3 abstentions, le préavis 08/2025 amendé est accepté.**

**13. ACQUISITION DU BIEN-FONDS RF (REGISTRE FONCIER) N° 354 – CHEMIN DES GEAIS - PRÉAVIS N° 10/2025.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie les deux commissions la CUC et la COFIN pour leur travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Il ouvre donc la parole.

**M. Youri Rosset** prend la parole. Il s'oppose à l'acquisition de cette parcelle pour des raisons de visions urbanistiques. En effet, tant que notre commune n'aura d'autre vision que de construire pour pallier au manque de logements, de bureaux, de rentrées d'argent pour la commune etc... il ne pourra y adhérer. Et surtout, la plupart du temps en détruisant pour reconstruire au lieu de trouver des solutions avec le bâti existant. On en arrive -dans le cas de ce préavis- à une décision stratégique de préférer laisser à un privé une parcelle pour éviter ce genre des mégas projets.

Tous nos projets urbanistiques (il pense bien évidemment aussi au projet de rénovation de la piscine qui est en fait un projet de destruction et reconstruction) montrent bien que nous ne sommes pas arrivés à un changement de paradigme, ce qui serait le cas notamment avec l'acceptation de faire des projets plus sobres, pas parfaits, mais dans une intelligence modeste qui serait plus respectueuse de l'environnement et des autres personnes qui habitent cette planète avec nous. Et non dans un luxe décomplexé de toutes les inégalités comme maintenant. Pour prendre un exemple dans le préavis qui nous concerne, il est mentionné que le chalet offre une surface habitable de 118m<sup>2</sup> avec 4,5 pièces, disposant d'un bon confort pour un couple ou une famille de 3 personnes. Pourquoi cette vision si étroite d'esprit et qui ne prend pas en compte les contraintes démographiques et naturelles qui font qu'il sera nécessaire à l'avenir de diminuer la surface habitable par personne ? Est-ce que c'est possible de se rendre compte que les ressources qui se raréfient ou la biodiversité qui chute n'est pas un paramètre négociable ? Contrairement à nos lois qui sont créées par les humains et n'ont aucune réalité et intangibilité physique ?

Il semble qu'à aucun moment ne soit venu l'idée de réaménager ce chalet pour que, par exemple, 4 personnes puissent y vivre, que ce soit fait par la Commune ou par un privé peu importe, mais il parle bien d'imaginaire. Cela devrait être évident qu'il est illusoire de penser que raser des villas pour y construire des appartements neufs est une solution viable à grande échelle. Ces appartements qui peuvent être certifiés par tous les labels possibles n'échapperont pas à la loi du marché immobilier dont le but est non pas de loger des gens, mais de générer du profit. Soit on veut trouver des solutions aux crises, soit on laisse tomber, mais faire semblant n'est pas vraiment plus excusable que de ne rien faire.

**Mme Brigitte Crottaz** prend la parole et dit qu'elle comprend tout à fait les motivations de M. Youri Rosset qui ont déjà été évoquées pour d'autres sujets. Bien-sûr ce n'est pas du tout en phase avec ce que l'on est train de discuter et si on est tout à fait d'accord de vouloir préserver la biodiversité le mieux possible c'est aussi en respectant la loi de l'aménagement du territoire qui demande de densifier les surfaces bâties et de laisser les surfaces vertes libres de toutes constructions plutôt que de construire des chalets et des fermes dans tout le canton. On a beaucoup parlé finances ce soir, on a parlé des

besoins de rentrées financières. Les seules que l'on peut avoir en plus des rentrées fiscales, même si une augmentation des impôts sera certainement à envisager, ce sont les rentrées liées aux activités et à l'encaissement de loyers qui va bénéficier à la commune et non pas à un promoteur immobilier. Cette maison est quand même très vétuste, difficile d'accès, avec un escalier très raide, d'une surface de 118 m<sup>2</sup> habitable alors que l'achat de cette parcelle par la commune permettra d'avoir 523 m<sup>2</sup> de logement pour des familles palinzardes et ce sera des logements faits par la commune en grande partie des logements d'utilité publique avec des loyers accessibles aux familles. On gagne beaucoup de m<sup>2</sup>. Ce n'est pas clairement mentionné dans le préavis mais c'est le propriétaire de cette maison qui a approché la Commune et non le contraire. Si ce n'est pas la Commune qui achète ce sera quelqu'un d'autre qui achètera et qui démolira la maison et qui en fera tout autre chose que ce qu'elle est maintenant c'est certain.

Le Président passe au vote du préavis 10/2025.

***Au vote, avec 57 oui, 4 non et 6 abstentions, le préavis 10/2025 est accepté.***

**14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX  
« POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PRIME À LA  
RÉPARATION » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Julian Pidoux** ne souhaite pas prendre la parole.

**Mme Marisa Düst** remercie M. Julian Pidoux d'avoir déposé ce postulat qui est très intéressant. A la lecture de ce postulat, on voit que le service durabilité-énergies a pris des mesures depuis plusieurs mois voire plusieurs années comme vous pouvez le voir dans les différents rapports de gestion de la Municipalité. Finalement, elle n'a rien dire à rajouter sur la prise en considération ce postulat mais rappelle que le FEED (fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité) subventionne déjà les réparations et les différentes actions qui se font depuis plusieurs années.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

***Au vote, avec 53 oui, 6 non et 8 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.***

**15. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR  
MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI  
« CONSÉQUENCES DU NOUVEAU CALCUL DE LA PÉRÉQUATION SUR LE  
BUDGET TENANT COMPTE DE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS ».**

Le Président rappelle que la réponse avait été donnée il y a deux séances déjà, Mme Noémie Neumann Donegani n'avait pas eu le temps de traiter la réponse et ensuite c'était M. le Syndic qui était absent. Le débat va pouvoir s'ouvrir et il demande à Mme Noémie Neumann Donegani si elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Noémie Neumann Donegani** prend la parole et elle rappelle les diverses questions sur la stratégie annoncée par de M. Le Syndic que l'arrivée des nouveaux habitants activerait le levier fiscal. Elle se rend compte que ses formulations n'étaient pas assez claires ce qui a pu entraîner des malentendus. Elle ne souhaite pas déposer de résolution mais elle souhaite si cela est permis de formuler 2 demandes sous forme de question :

- elle souhaite que la Municipalité confirme ce qu'elle a retenu d'une partie de sa réponse c'est-à-dire que le calcul de la péréquation se fait bien par division par le nombre d'habitants, car elle ce qu'elle avait retenu lors du conseil de décembre c'est que le nouveau de calcul du moyen du taux d'imposition cantonal x le nombre d'habitants. Elle a donc été un peu surprise du schéma présenté en décembre c'était divisé. Elle souhaitait connaître ce taux et elle a reçu une réponse en francs.
- la deuxième question concerne l'analyse coût/bénéfice pour évaluer l'impact réel donc fiscal et infrastructurel de l'augmentation de la population pour permettre d'anticiper si cette croissance espérée est réellement soutenable ou si des ajustements de la politique communale et urbanisme seront tout de même nécessaires. La Municipalité avait répondu qu'elle était contrainte à des règlementations cantonales mais entretemps nous savons aussi qu'une Municipalité qui peut argumenter avec une vision prévoyante auprès du canton peut obtenir des dérogations. Mais pour cela il faut justement une analyse. Elle souhaite poser la question si une telle démarche est prévue par la Municipalité.

Le Président précise avec Mme Neumann Donegani qu'elle a bien posé deux questions qui seront écrites dans le procès-verbal et la Municipalité pourra y répondre lors d'une prochaine séance.

**16. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL CORENTIN BINAMÉ « INITIATIVE CANTONALE BAISSÉ D'IMPÔTS POUR TOUS – AUGMENTATION DES CHARGES COMMUNALES ».**

Le Président demande à M. Corentin Binamé s'il est satisfait de la réponse.

**M. Corentin Binamé** remercie la Municipalité pour sa réponse et pour la transparence dont elle a fait preuve dans le processus de décision qu'il trouve correspondait bien à son interpellation. Effectivement, même si sans vouloir rentrer dans la cogestion, il avoue avoir été quand même un peu déçu de la réponse, car la Municipalité a parlé seulement d'un communiqué de presse de la Municipalité sans parler de discussions avec d'autres communes par exemple au sein de l'Union des Communes Vaudoises qui vont toutes être touchées suivant le résultat de la votation. Il aurait une résolution à faire c'était notamment demander à la Municipalité de discuter en séance si l'initiative risque d'avoir un impact ou pas sur les finances de la commune et pas de l'opportunité du projet économique en soi car cela dépend de sa vision politique. A partir du moment où il faut l'unanimité il est clair que la question que la Commune doit se poser est : est-ce que cette initiative va nous impacter ou non ?



# Épalinges

Commune

Le Président demande de préciser le texte : je demande à la Municipalité de discuter de s'il y a un impact ou non sur les finances de la Commune et pas de l'opportunité du projet en soi.

**M. Alain Monod** prend la parole. Il avait la faiblesse de penser que sa réponse convenait à M. Corentin Binamé. C'est la première fois qu'il entend dire de ce que la Municipalité doit discuter en séance, il trouve cela extraordinaire et la Municipalité en discutera. Aujourd'hui, que ce soit au canton ou dans les communes, personne n'est en mesure de répondre aux conséquences de l'acceptation de cette initiative. La date du scrutin n'est pas connue. Bien-sûr qu'il y aura des conséquences cela a été dit en séance plénière du Grand Conseil lorsque le Grand Conseil s'est prononcé d'ailleurs pour le rejet de cette initiative ce qui a été dit dans le préavis. Il ose croire que si l'initiative est acceptée et lorsqu'il s'agira de prendre des mesures il espère que le Conseil d'état prendra des mesures les moins indolores possible pour les citoyens. Mais plus que cela aujourd'hui il ne peut pas répondre.

**M. Corentin Binamé** reprend la parole et pour répondre il se permet de parler de la séance de la Municipalité puisqu'elle est dans la réponse à son interpellation, il était indiqué qu'il en serait parlé en séance de Municipalité.

**M. Alain Monod** reprend la parole. Il espère que sa réponse a bien été comprise. Lorsqu'il y a des initiatives, lorsqu'il y a un texte qui est soumis au peuple vaudois, et quand ce texte a des conséquences sur les communes et plus précisément sur les finances communales, il y a une question qui est posée par le Syndic à l'ensemble du collège :

- 1) est-ce qu'on prend position sur cette initiative ? Oui on peut prendre position.
- 2) quel est votre décision et que pensez-vous de cette initiative ? Si c'est l'unanimité au sein du collège la Municipalité communique sa position et si ce n'est pas l'unanimité on ne communique pas. Depuis qu'il est la Municipalité, la pratique se fait sous cette forme. La Commune ne va pas écrire à toute la population palinzarde pour leur dire les conséquences que l'acceptation de cette initiative pourrait avoir. Il rappelle que dans tous processus de vote la brochure de vote indique la position du Conseil d'État, la position du Grand Conseil et la position des partis représentés au Grand Conseil et sur cette base la Municipalité part du principe que la population est bien informée.

**M. Laurent Balsiger** prend la parole. Il souhaite qu'au vu des discussions échangées ce soir où les préoccupations financières étaient vraiment sur le devant de la scène, il ose espérer que la Municipalité dans ses discussions prendra cela en compte car moins 12% aura des conséquences évidemment sur les communes ce qui est sûr et certain et là on doit être bien avisés les uns et les autres des conséquences de cette initiative et si il y a une soirée qui doit bien nous faire réaliser c'est celle-ci parce qu'on voit déjà que la Confédération a un programme d'économie et, oh surprise, le report est sur toutes les entités externes, cantons et autres institutions externes et c'est sûr et certain que le canton fera la même chose c'est plus facile de couper sur les autres que soi-même et il faut être très conscient de cela. Il ose espérer que la Municipalité se prononcera et le fera savoir.

**M. François Puricelli** prend la parole. Beaucoup d'anciens présidents se sont exprimés ce soir et il ne voulait pas laisser passer l'occasion en tant que futur ex-président de dire deux mots sur ces deux points de l'ordre du jour qui se touchent quand même, parce qu'il est demandé de se prononcer sur quelque chose qui est hypothétique tant le résultat de la votation que les conséquences sur les finances communales. Mais il

voudrait rappeler à ses collègues que sur 1 franc d'impôt que nous payons c'est 0.50 ct s'en vont à l'État. Alors certes pas directement dans la poche de l'Etat mais il y a la facture sociale, la péréquation intercommunale, les transports publics, etc. Alors venir nous dire que la réduction de la part d'impôt qui va directement à l'Etat aura des conséquences sur les communes, certes mais ce sera indirect. Ce sera peut-être la facture sociale des communes qui augmentera car il n'y a pas assez d'argent pour la facture sociale cantonale. On est en train de faire des discussions hypothétiques et il voulait rappeler qu'il n'y a pas qu'un point de vue mais plusieurs.

### **17. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.**

Il y a eu plusieurs annonces de dépôts d'interpellations, le Président donne la parole dans l'ordre d'arrivée.

**Mme Chloé Restauri** prend la parole. Amélioration de l'accessibilité au vote dans le quartier des Croisettes. Épalinges, village partagé entre deux centres, La Croix-Blanche et les Croisettes, offre chacun à ses habitants une gamme variée de services commerciaux essentiels, tels que des commerces de proximité, une boulangerie, une pharmacie, un distributeur automatique de billets et un kiosque. Cependant, il manque un élément crucial dans le quartier des Croisettes : un office de poste et une boîte aux lettres pour les votations.

Dans le cadre de notre précieux système démocratique, il est impératif que le processus de vote soit accessible à tous les citoyens. Bien qu'il soit actuellement possible de se rendre au bureau de vote à Bois-Murat ou à La Croix-Blanche le dimanche matin, d'envoyer son enveloppe de vote par la poste ou de la déposer dans la boîte aux lettres du bureau municipal, cette accessibilité reste limitée pour les habitants des Croisettes ou pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant pas franchir les quelques marches. Il est important de prendre en compte l'évolution de la société et des habitudes de vie. De nombreux résidents des Croisettes ne se déplaceront pas au bureau de vote à Bois-Murat le dimanche matin. Par conséquent, le manque d'une boîte pour les votations dans le quartier rend difficile l'accès à la votation pour une partie de la population. Dans une logique d'accessibilité et de vie locale dynamique, il serait essentiel que le quartier des Croisettes dispose d'une boîte aux lettres sécurisée pour les votations. Conformément aux directives cantonales, l'administration est tenue de relever régulièrement les enveloppes de transmission, ce qui nécessite un emplacement sécurisé. Si aucun lieu existant ne répond aux critères de sécurité requis, il serait opportun de prévoir un espace sécurisé pour une boîte aux lettres dans les plans de quartier ou les futures constructions des Croisettes, comme dans le bâtiment de la nouvelle garderie.

Voici ses questions :

- Est-ce qu'une boîte aux lettres pour les votations pourrait être mise en place dans le quartier des Croisettes ? Si non, pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'une deuxième boîte aux lettres impliquerait pour la commune ?
- Combien de personnes disposent du droit de vote à Bois-Murat et aux alentours ;
- Combien se déplacent au bureau de vote de Bois-Murat le dimanche matin ?
- Combien de personnes ne votent pas à Épalinges ?

**M. Alain Monod** prend la parole et sauf erreur le règlement lui permet de répondre tout de suite ou à la séance suivante. Il relève que Mme Chloé Restauri est déjà intervenue à ce sujet à une précédente séance ce qu'elle confirme. D'abord il y a eu une

amélioration du temps de la présidence de M. Laurent Balsiger puisqu'en application de certaines dispositions la personne qui venait voter le dimanche matin, en gros il y a une vingtaine de personnes, la personne qui venait le dimanche elle pouvait voter mais si elle venait avec l'enveloppe de son épouse ne pouvant pas se déplacer personnellement on était obligé de lui dire de monter jusqu'à la Croix-Blanche pour la déposer dans la boîte aux lettres. Depuis cette époque il y a maintenant la possibilité de voter personnellement et ensuite de déposer l'enveloppe de quelqu'un qui vous l'aurait confiée. Cela avait été évoqué à l'époque par certains conseillers, voter nécessite aussi certaines dispositions car cela coûte CHF 1.20 pour renvoyer son enveloppe et cela peut poser un problème pour certains. Et surtout il y a un autre souci, c'est qu'aujourd'hui il ne saurait pas où l'installer. Il n'est pas possible de la mettre sur le site scolaire car il n'est pas accessible pendant les horaires scolaires. Vous pouvez aller sur le site scolaire de Bois-Murat que si vous y êtes invités par la Direction en tant que parents notamment et il est exclu de mettre une boîte aux lettres sur un site scolaire et dans les commerces cela paraît assez difficile aussi. La boîte ne peut être mise dans l'espace public pour des raisons assez claires de sécurité. Aujourd'hui la Commune n'a pas les moyens d'installer une boîte aux lettres pour les enveloppes de vote. Le quartier de Bois-Murat, c'est environ 30% de votants. Sachant qu'il y a en gros 5'000 électeurs sur Épalinges, il y a donc 1'500 électeurs qui votent sur Bois-Murat. Et pour le nombre de personnes qui ne votent pas sur Épalinges, il suffit de prendre le pourcentage de participation et par déduction connaître la non-participation.

**Mme Chloé Restauri** remercie M. le Syndic.

Le Président relève qu'il n'a pas pu demander si 5 conseillers soutenaient son interpellation. Mme Chloé Restauri répond qu'elle est satisfaite de la réponse.

**Mme Laetitia Kulak** prend la parole au sujet de son interpellation « pollution visuelle et écologique, agissons maintenant ». La commune d'Épalinges fait face à une recrudescence de tags sauvages et d'autocollants à slogans politiques apposés sans autorisation sur le mobilier urbain et les murs publics. Si certaines formes d'expression artistique ou militante peuvent enrichir le débat public, leur présence anarchique et incontrôlée dégrade l'environnement urbain, porte atteinte au patrimoine communal et peut nuire à l'image de notre commune.

Au-delà de la dégradation visuelle et patrimoniale qu'engendrent les tags et autocollants sauvages, il est essentiel de souligner leur impact écologique et environnemental. En effet, les peintures synthétiques utilisées pour les graffitis contiennent souvent des composés organiques volatils (COV), des solvants et parfois même des métaux lourds. Ces substances sont non seulement nocives pour la santé humaine, mais elles contribuent également à la pollution de l'air et des cours d'eau lorsqu'elles sont éliminées de manière inappropriée. De même, les colles utilisées pour les autocollants peuvent contenir des produits chimiques persistants qui, une fois appliqués sur le mobilier urbain, sont difficiles à retirer sans recourir à des solvants agressifs. Ces solvants, nécessaires au nettoyage, sont eux-mêmes polluants et peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement et la biodiversité locale. Ces situations soulèvent plusieurs interrogations quant aux mesures que la commune pourrait envisager pour éviter qu'Épalinges ne devienne un espace libre d'affichage non réglementé pour des groupes extérieurs, notamment les taggeurs militants lausannois.

Au vu de ce qui précède, elle a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels sont les moyens actuellement mis en place pour lutter contre ces actes de vandalisme ?
2. La commune envisage-t-elle des actions de sensibilisation écologique ou d'éducation sur l'impact de ces dégradations ?
3. Existe-t-il une collaboration avec les autorités lausannoises et les autres communes de proximité, pour identifier et sanctionner les auteurs de ces tags sauvages ?
4. Serait-il possible de renforcer les dispositifs de nettoyage avec des produits respectueux de l'environnement et de réhabilitation des espaces publics affectés ?

Elle espère une réponse détaillée de la Municipalité afin de mieux comprendre les solutions envisageables pour préserver la qualité de notre espace public et assurer un cadre de vie agréable à tous les Palinzard-e-s.

Elle remercie par avance d'une réponse écrite en cas de prise en considération de cette interpellation qui a été co-signée par 6 conseillers.

***L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers.***

**Mme Soisic Boulad** prend la parole au sujet de son interpellation « Sauver la vie sociale et l'activité commerciale du centre d'Épalinges ». Elle informe que son interpellation concerne la requalification du plat de la Croix-Blanche, plus précisément la suppression des 36 places de stationnement zone bleue situées à proximité des commerces. Suppression compensée partiellement par 27 places payantes, à une distance de 100 à 300 mètres de ces commerces. Une telle mesure aura de lourdes conséquences pour les résidents, les visiteurs et les commerçants d'Épalinges. La suppression de ces places pénalisera fortement les commerces locaux, en réduisant l'accessibilité du centre-ville pour une partie importante de la population. Si l'objectif est d'encourager des modes de déplacement alternatifs (vélo, marche, transports publics), il est primordial de tenir compte des contraintes géographiques et climatiques propres à notre commune. Sinon, au lieu de favoriser la mobilité douce, la suppression des places à proximité des commerces va seulement en détourner complètement une partie de la population, au profit de grands centres commerciaux plus facilement accessibles en voiture. Notre commune est située à 780 mètres d'altitude, avec un dénivelé de 150 mètres entre le haut et le bas du territoire. Ce relief marqué rend les déplacements à pied ou à vélo difficiles, voire impossibles pour certaines personnes, notamment en cas de pluie, de neige ou de froid, qui sont des conditions climatiques fréquentes à Épalinges. Cette mesure affectera particulièrement les personnes âgées, les familles avec enfants en bas âge, ou les personnes à mobilité réduite, pour qui la voiture constitue un moyen de transport indispensable. Leur accès au centre-ville sera considérablement limité, ce qui pourrait aggraver leur isolement et nuire à leur autonomie. Sans oublier l'impact négatif sur les professionnels qui interviennent à domicile avec du matériel — comme les sage-femmes, le personnel de santé, ou encore les artisans (plombiers, électriciens). Nous en avons tous besoin. Au regard de ces considérations, elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Une étude d'impact de la suppression des 36 places de parking a-t-elle été réalisée afin d'évaluer :
  - les conséquences sociales sur les habitants et les usagers du centre-ville ?
  - les conséquences économiques sur les commerces locaux d'Épalinges ?



2. La Municipalité a-t-elle consulté les commerçants, les habitants et les associations locales avant de proposer cette mesure ? Si oui, quels retours ont été recueillis ? Sur quel panel représentatif de la population ?
3. Ne conviendrait-il pas de rechercher des solutions équilibrées qui tiennent compte à la fois des objectifs de durabilité et des réalités quotidiennes vécues par les Palinzards ?

Elle remercie d'avance pour une prochaine réponse écrite et souligne que son interpellation a été co-signée avec plusieurs conseillers.

***L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers.***

### **18. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des *Questions, vœux et divers*.

**M. Bogomil Kohlbrenner** prend la parole. Il prend sa casquette d'anthropologue, car il a l'impression qu'il y a eu pas mal de choses qui ont bougé, dans une période de tension au niveau de la commune suite à l'annonce de soucis financiers et il aimerait rappeler un peu l'historique dans le déroulement des choses. De ce qui l'a amené à déposer une interpellation, de la réponse de la Municipalité, de son insatisfaction initiale et à la rencontre qu'il a eue avec Madame Good et les chefs services. Pour lui le problème principal vient du fait que l'annonce a été faite 8 mois avant la réalisation d'un projet qui avait été voté. Sans plus d'informations, il est vrai que Mme Good a été malade et après il y a eu plusieurs rendez-vous manqués dans les deux sens et ils n'ont pas pu se rencontrer, l'annonce faite un peu avant Noël leur a passé dessus et a posé les interrogations de ce qui se passe avec ce projet c'est ainsi qu'il l'a ressenti. D'avoir le projet de 2 pôles comme projet à long terme, il n'a aucun souci avec cela et il pense que ce serait bien d'avancer là-dessus sans problème et le Conseil communal pourra en discuter en temps voulu et voter. Mais il rappelle aussi ce qu'a souligné la COGEST c'est que l'AAEE a été choquée lors de l'annonce, à quelques mois de la réalisation du projet, du changement de cap radical. Cela n'est pas un gros problème en soi, mais plutôt la manière dont cela a été apporté qui a posé souci. Ensuite, quand il a été insatisfait de la réponse à l'interpellation, une fois de plus ce n'est pas sur les projets à long terme mais sur le manque de visibilité des projets à relativement court terme. On a dû déplacer des classes, on a remis en urgence un accueil parascolaire à La Croix-Blanche, etc. Sa question était plus comment on s'assure que tous les projets soient réalisés en attendant qu'il y ait des projets qui se réalisent à long terme. Seules des réponses partielles ont été données. Il a l'impression que cela a permis une visibilité sur le cap qui a été pris nouvellement par la commune Personnellement il n'avait pas la visibilité sur le projet Biopôle, l'abandon du Collège du Village avant que tout cela se passe. Il regrette que le changement de cap n'ait pas été clarifié avant l'annonce qui avait été faite. Il ne pense pas que les discussions au préalable auraient empêché qu'une discussion ait lieu au sein du Conseil communal. La rencontre avec les chefs de service a clarifié certains points et mis en évidence que d'autres points ne sont pas clairs notamment dans le présent proche. C'était cela qu'il souhaitait mettre en avant. Les discussions en aparté dans les couloirs c'est très bien pour clarifier certains petits points, mais vu la tournure et comment ont été apporté les choses à son sens c'était important que l'on en parle ici. Et il n'est pas le seul et il a pris la parole en raison de ses multi casquettes et d'autres partis ont été interpellés par cet abandon. Il espère que l'on pourra partir sur de bonnes



# Épalinges

Commune

bases maintenant que l'on a un cap clair pour l'avenir et il va faire attention à ce que dans le présent proche on trouve des solutions comme on change de cap en attendant que l'on ait des projets à long terme. C'est ce qui a été convenu avec Mme Good et c'est également ce qu'il souhaite faire dans les prochains mois, les prochaines années jusqu'à ce que le projet soit réalisé.

**M. Stéphane Bruneau** prend la parole. Il voudrait remercier particulièrement deux personnes ce soir. La première c'est la Conseillère communale Mme Fabienne Bride pour avoir mené une COGEST exemplaire cette année encore un grand merci et elle va nous manquer à la COGEST et la deuxième est destinée à notre Président qu'il voulait remercier et féliciter pour sa présidence prise au pied levé, car il n'a pas eu la chance de passer par toutes les étapes du Bureau. Encore merci beaucoup pour cette année, c'était vraiment agréable de l'avoir comme Président.

Le Président le remercie beaucoup pour ces gentils mots qui font vraiment très plaisir. Il a vécu une très belle année, très intense et intéressante. Il remercie son groupe de lui avoir fait confiance. Merci du fond du cœur à tous ceux qui l'ont aidé malgré les couleurs politiques et qui lui ont apporté des conseils. Un tout grand merci à vous tous. Il remercie aussi les Palinzard-e-s qui lui ont ouvert leur porte. Il a beaucoup appris auprès d'eux. Il remercie également aussi sa famille de l'avoir libéré et soutenu durant cette période pour lui permettre de porter ses responsabilités auprès de la Commune.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 16 septembre 2025 à 19h30 à la salle des spectacles et vous convie, ainsi que le public qui est resté jusqu'à la fin des débats à l'apéro qui suit cette dernière séance de mandat. Le Jars gourmand a préparé l'apéro comme les Paysannes vaudoises n'étaient pas disponibles ce soir.

La séance est levée à 22h26.

Épalinges, le 18 septembre 2025.

Le Président :

  
Cyril Duruz



La Secrétaire suppléante :

  
Laurence Simonetti